

Les migrants

Lettre 125 aux cercles de silence

Février 2026

Bien que ce soit peu diffusé, des aspects positifs pour le migrants se trouvent dans les médias. Il existe des lieux d'accueil, de soutien, d'accompagnement qui participent à l'intégration des migrants (Calais, Jallais, Trélazé, Calvados, Normandie). La France a quand même protégé la moitié des demandeurs d'asile.

Voulez-vous savoir si vous pouvez être naturalisé français ? Alors répondez à ce test (l'un de ceux demandé aux migrants).

Mais des critiques vives concernent la CNDA, ainsi que l'accord « un pour un » avec la Grande-Bretagne, bien qu'il soit soutenu par l'Union européenne.

En matière de justice, Si vous avez raison, mais qu'il faille une décision de justice, alors vous pouvez attendre 2 ans au pays basque, 1 an en Ireland, ou mieux 7 ans en Italie. L'Italie est condamnée pour un enfermement indu en CRA, et le Royaume-Uni pour avoir confisqué des téléphones.

Sinon, les lois se multiplient pour limiter par tous les moyens l'arrivée des migrants : en Italie (blocus maritime), en Allemagne, au Québec, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et dans l'Union Européenne.

Mais, pour finir sur une avancée : l' Espagne, régularise 500.000 migrants sans-papiers.

Toutes informations se trouvent détaillées dans ce numéro 125 de « Les migrants ».

Bonne lecture, Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE 3

Plongée au cœur de la rétention administrative en Europe 3

La liberté d'expression fragilisée dans les CRA : La Cimade dépose un recours 6

Actualité des projets de construction de nouveaux CRA 9

Saint-Jacques-de-la-Lande (Rennes) 10

FRANCE 11

Le test civique, pour obtenir pour la première fois un titre de séjour, une carte de résident ou la naturalisation 11

Et si les maires pouvaient réquisitionner les logements vacants ? 13

Un rapport de la CGT fait état de propos racistes, sexistes et homophobes à la CNDA. 14

L'accord "one in one out" entre la France et le Royaume-Uni critiqué par l'ONU 15

les accords du Touquet évalués par une commission d'enquête parlementaire française 16

Deux nouveaux décrets réforment l'AME, une "offensive contre l'accès aux soins" . 17

En 2025, plus de la moitié des demandeurs d'asile protégés 18
Bayonne 20
Caen 21
Calais 21
Calvados 23
Condé-en-Normandie 24
Côte d'Armor 24
Ille et Vilaine 25
Jallais (Maine-et-Loire) 25
Lannion 25
Loon-Plage 26
Reims 27
Trélazé 27
MANCHE 28
MEDITERRANEE 29
UNION EUROPÉENNE 31
Le règlement retour actuellement en cours de négociation 31
Liste de pays tiers "sûrs" et externalisation des demandes d'asile adoptés par le Parlement 33
Stratégie européenne d'asile et de gestion des migrations : des objectifs préoccupants 36
La Commission européenne s'inquiète de la politique migratoire espagnole 37
Pourquoi l'Espagne régularise 500 000 migrants sans papiers 37
Allemagne 39
Crête 41
Croatie 41
Espagne 42
Grèce 45
Irlande 48
Italie 49
Pays-Bas 51
Suède 52
EUROPE 53
Royaume-Uni 54
Serbie 56
Suisse 56
AFRIQUE 57
Ethiopie 57

Libye....57
Maroc....58
ASIE....59
Turquie....59
AMERIQUE....60
Québec....60
USA....60
INTERNATIONAL....60

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

PLONGÉE AU CŒUR DE LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE EN EUROPE

Les centres de rétention administrative dans lesquels sont placés les migrants sans papiers, en attente d'expulsion, se multiplient en Europe. Au sein de l'Union Européenne, seuls 24% en moyenne de ces retours sont effectifs et les délais de détention s'allongent, jusqu'à 90 jours en France. La sociologue Louise Tassin a eu accès, pendant plusieurs mois, à ces lieux d'enfermement en France, en Italie et en Grèce. Dans son livre *Comme on les enferme. Dans les centres de rétention de Paris à Lampedusa*, elle en décrypte le fonctionnement, notamment le rôle central des acteurs privés, et les effets, dont celui de rapprocher des étrangers retenus pour des raisons administratives en figures criminelles.

Lorsque vous avez accédé, en tant qu'étudiante en sociologie, à ces lieux très fermés au public, qu'avez-vous découvert ?

Louise Tassin : En arrivant dans le centre de rétention parisien (mesnil-Amelot) , j'ai eu trois surprises. Alors que je m'attendais à une situation relativement explosive, je me suis trouvée face à des policiers qui plaisantaient, bavardaient, jouaient sur leur téléphone. En fait c'était très routinier. Mais cette routinisation n'était pas dénuée de violence pour autant. Au contraire, elle dit quelque chose de la normalisation de ces lieux.

Les centres de rétention dans l'Union Européenne sont des lieux de violations des droits attestées. Ils ont fait l'objet de condamnations, notamment à l'échelle européenne. Ce qui m'intéressait dans cet ouvrage, c'était moins de documenter une fois de plus ces atteintes au droit que d'essayer de comprendre les conditions qui rendent possibles et acceptables ces abus dans un cadre désormais légalisé, et normalisé.

La deuxième surprise, c'est le rôle des acteurs privés, non étatiques, dans ces espaces, notamment en France, mais également en Italie où la gestion est entièrement déléguée à un tiers. À Lampedusa, il s'agit d'une coopérative sociale non lucrative, qui,

en réalité, n'a de coopérative et de sociale que le nom, parce qu'elle fonctionne comme une entreprise.

La troisième surprise a été de constater à quel point, dans les trois sites que j'ai étudiés, en région parisienne, à Lesbos et à Lampedusa, les expériences des étrangers enfermés se faisaient écho, malgré des conditions matérielles d'enfermement très différentes. Ces personnes ont le sentiment d'être injustement traitées comme des criminels.

Il faut rappeler que ces centres de rétention visent à enfermer des étrangers pour un motif uniquement administratif, et non parce qu'ils auraient commis un délit. Or, le fait de les enfermer dans des dispositifs d'allure carcérale, et au fonctionnement carcéral, infléchit le regard que l'on porte sur eux, et tend à les criminaliser.

Vous rapportez le cas de cet étudiant, à Paris, interpellé alors qu'il allait faire renouveler sa carte de séjour expirée, et qui pleure, car on l'a « *emmené ici dans un truc pour les chiens* ». La rétention a un effet déshumanisant ?

L'animalisation, c'est quelque chose dont j'ai été témoin, à la fois directement et parce qu'on me l'a rapporté. Les personnes qui me l'ont rapporté sont les premières concernées, mais aussi les gens qui travaillent dans ces lieux, et qui, pour certains, notamment ces prestataires privés en France, étaient eux-mêmes choqués.

Leur situation est particulièrement délicate : l'équipe des sous-traitants, dans le centre sur lequel j'ai travaillé en région parisienne, était constituée presqu'exclusivement d'immigrés et de descendants d'immigrés. Une large partie des équipes a été étrangère et certains ont même été sans papiers au cours de leur trajectoire.

C'est étonnant à première vue que d'anciens sans-papiers travaillent dans un centre de rétention, mais ça ne l'est qu'en apparence : cela révèle les apories, les contradictions insolubles des politiques migratoires françaises et européennes. La lutte contre l'immigration irrégulière occupe une place centrale sur la scène médiatique et politique, alors qu'en fait, les États membres ont très largement recours à la main d'œuvre précaire et flexible que constituent ces étrangers et ces étrangères.

Les prestataires privés jouent un rôle central en France, raconte votre livre. Comment fonctionnent ces centres ?

Les centres de rétention sont principalement gérés par la police. Ils restent sous la mainmise de l'État. Mais plusieurs intervenants participent à cette gestion. Il y a des associations qui s'occupent du soutien juridique, l'Office français de l'intégration et l'immigration également en France, une équipe médicale et des prestataires privés. Ces derniers sont officiellement assignés à des tâches subalternes qui relèvent de l'intendance quotidienne - buanderie, restauration, nettoyage, gestion de l'hébergement et enfin ce qu'on appelle l'accueil.

Cette notion d'accueil, dans le cas spécifique du centre que j'ai étudié, font que les prestataires de services occupent une position centrale à la fois dans l'espace et dans l'organisation du dispositif : ce sont eux qui font l'intermédiaire entre les étrangers - qui sont dans une zone d'enfermement circonscrite - et l'ensemble du reste du personnel.

Derrière ces tâches subalternes, ils participent finalement de façon plus ou moins formalisée à la mise en œuvre du droit et du contrôle.

Ils servent d'intermédiaires, d'interprètes, de médiateurs, ils participent à la prévention des désordres et au bon fonctionnement du centre. Ce qui, évidemment, au vu de leur situation, les place dans des situations compliquées. Et ce qui pose un certain nombre de questions, car on observe une forme de transfert informel de prérogatives qui sont traditionnellement régaliennes à des acteurs précarisés qui n'ont, ni les moyens, ni la formation dont bénéficient les acteurs publics.

Vous êtes allée en Grèce, à Lesbos, où la situation est très différente. Au fil des années, la situation est passée d'une délégation totale aux associations et aux habitants de l'île, à un enfermement ultra contrôlé.

Entre 2012 et 2015, ce qui est très frappant sur l'île, c'est que les étrangers ne sont pas pris en charge. Il y a un ping-pong de responsabilité qui s'opère entre les garde-côtes et la police locale. Si bien que les personnes qui débarquent sont renvoyées d'une instance à l'autre et finissent par demander elles-mêmes à être arrêtées. Car c'est le seul moyen d'obtenir une obligation à quitter le territoire qui, *de facto*, constitue une autorisation à y être pendant un mois, et représente la seule manière de quitter l'île en prenant un ferry pour le continent. C'est donc l'île elle-même qui devient une prison à ciel ouvert.

Et c'est cette situation un peu flottante qui a permis à des collectifs locaux d'aider les migrants à la fois de l'intérieur des lieux d'enfermement et de l'extérieur. Parce qu'il y avait quand même des lieux d'enfermement un peu improvisés : sur le port, dans une ancienne prison, dans un hangar. La situation à Lesbos disait quelque chose à la fois du caractère central de l'enfermement et en même temps de l'improvisation dans laquelle ces centres, et plus généralement la question des migrations, étaient gérés, alors même qu'il s'agissait déjà d'une réalité chronique depuis maintenant des décennies.

Mais effectivement, cette improvisation a paradoxalement permis aux acteurs militants de proposer des alternatives, comme le centre Pikpa dans lequel, pendant des années, des personnes migrantes ont été accueillies par des acteurs locaux, sans moyens mais avec beaucoup de volonté.

Aujourd'hui, Lesbos abrite le plus grand centre de rétention d'Europe, et l'un des plus sophistiqués, prévu pour 5 000 personnes. Les capacités augmentent beaucoup ?

Absolument, mais à Lesbos ce nouveau centre doit ouvrir depuis 2022, donc, il y a toujours un peu d'incertitude. C'est un centre controversé notamment parce qu'il a été ouvert au milieu de la forêt, dans une zone classée Natura 2000. En fait, quand on voit ce qui se passe aujourd'hui aux Etats-Unis, avec l'ICE, avec les grands centres de rétention privatisés qui sont ouverts et que Donald Trump appelle de ses vœux, on a toujours tendance à penser que c'est un peu loin. Et quand on regarde ce qui se passe déjà en ce moment dans l'Union européenne, notamment à ses frontières, et notamment en Grèce, on voit qu'on n'en est pas loin : nous avons en effet des centres immenses, très militarisés, très sécurisés, dotés de nombreuses technologies de pointe. On peut s'interroger sur leurs conséquences à long terme.

Il y a quelque chose de très surprenant dans le livre : certains prestataires du privé et responsables publics disent que les centres de rétention administratifs ne servent à rien. Pourquoi cette conclusion ?

Il est vrai que ça a été une grande surprise de me rendre compte à quel point les personnes qui travaillent elles-mêmes au sein de ces lieux sont également critiques de leur inefficacité relative. Il faut savoir que les centres de rétention administrative sont un dispositif coûteux dans l'Union européenne qui ne répond pas, ou peu, aux objectifs qu'ils se fixent.

Dans l'Union européenne, moins de 30% des personnes qui ont écopé d'une mesure d'expulsion du territoire européen sont de facto expulsées. Et c'est par ailleurs un dispositif aux conséquences, comme on l'a déjà dit, problématiques en termes de d'atteinte aux droits.

Je pense à un des hauts gradés rencontré dans un centre de rétention. Nous parlions des violences, des actes de détresse, des tentatives de suicide qui sont nombreuses parce que ces centres de rétention sont émaillés de tensions quasi quotidiennes. Quand je lui ai demandé ce qui pouvait être amélioré, il m'a répondu très clairement : « *Je ne sais pas. Je ne suis pas sûr qu'il faille le noter, mais ce qu'il faudrait, c'est supprimer les CRA* [centres de rétention administrative] *régulariser tout le monde. Mais ça ce n'est pas rationnel.* » Je laisse aux lecteurs le soin de s'interroger sur le degré de rationalité de cette idée et/ou de celle continuer à perpétrer l'existence de ces centres de rétention.

https://www.rfi.fr/fr/europe/20260212-migrations-plong%C3%A9e-au-c%C5%93ur-de-la-r%C3%A9tention-administrative-en-europe

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION FRAGILISÉE DANS LES CRA : LA CIMADE DÉPOSE UN RECOURS

La Cimade conteste les clauses du marché public imposées par le ministère de l'intérieur qui menacent sa liberté d'expression et, par ricochet, le droit des personnes enfermées dans les centres de rétention administrative (CRA)

La Cimade a déposé, par l'intermédiaire du cabinet Spinosi (Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation), une requête devant le Tribunal administratif de Paris contestant certaines clauses du marché public conclu avec le ministère de l'intérieur.

Dans un contexte où les pouvoirs publics ont à plusieurs reprises remis en question la légitimité des associations à intervenir dans les centres de rétention administrative, à témoigner des abus ou violations de droits constatés, à exprimer des positions critiques sur les politiques d'enfermement et d'expulsion, il est apparu essentiel à l'association d'agir pour garantir la liberté d'expression et de témoignage en la matière.

Le recours vise des clauses de neutralité et de confidentialité dans les conditions de mise en œuvre de la mission d'aide à l'exercice effectif des droits, encadrée par le marché public courant de 2025 à 2028. La Cimade dénonce, à travers ces clauses, une volonté de restreindre la liberté d'expression des acteurs intervenant en CRA et s'inquiète d'une

volonté de lui faire interdiction de publier toute information ou critique relatives aux conditions de rétention. *« Ces clauses, en l'état, constituent une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression. C'est là notre crainte. Notre association communique régulièrement sur la rétention administrative et ce qu'il se passe dans le CRA, alors que ces lieux sont invisibles et inconnus d'une grande majorité de personnes. »*

Ces dispositions contreviennent à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, la Cour européenne ayant notamment rappelé que toute restriction à la liberté d'expression doit être prévue par la loi, poursuivre un but légitime et être strictement nécessaire. L'interdiction de diffusion d'informations dépasse largement ce cadre.

Le ministère de l'intérieur s'appuie sur la loi « séparatisme » du 24 août 2021 et le principe de neutralité qu'elle prévoit d'imposer aux titulaires d'un service public. En souhaitant restreindre la liberté d'expression de La Cimade sous couvert de neutralité, le ministère tombe dans une grave logique d'atteinte aux libertés publiques. Au-delà de vouloir exclure totalement la société civile de ces lieux obscurs, l'administration souhaite mettre un voile sur des pratiques indignes et parfois illégales. La Cimade dénonce sans cesse, dans le respect de la loi et de ses obligations, les conditions d'enfermement dans les CRA dégradantes, les multiples violations de la loi et les pratiques administratives abusives. Cette voix est primordiale dans un Etat de droit.

« Nous ne pouvons accepter que le silence s'impose dans les lieux où les droits fondamentaux sont les plus bafoués. La liberté d'expression de La Cimade est garante de transparence et de justice pour les personnes retenues ainsi que l'accès à l'information pour l'ensemble des citoyens. »

La Cimade, en saisissant le juge administratif, souhaite s'assurer que sa liberté d'expression ne sera pas remise en question et qu'elle pourra, aujourd'hui comme demain, dénoncer et critiquer, chaque fois qu'elle l'estimera nécessaire, les actes du ministère de l'intérieur, des préfectures et des services de police.

Suppression de l'aide personnelle au logement pour les étudiants étrangers : une mesure xénophobe, dangereuse et absurde

Les étudiants étrangers doivent, toutes et tous, avoir accès à l'APL (Aide Personnelle au Logement), sans distinction fondée sur leur nationalité.

Le budget 2026 adopté lundi 2 février 2026 prévoit l'exclusion de l'Aide Personnelle au Logement pour les étudiants étrangers n'ayant pas la nationalité de pays de l'Union européenne. Cette rupture d'égalité entre étudiants en fonction de leur origine est une mesure xénophobe, dangereuse, et inutile.

Sacrifier ces étudiants désignés comme « *extracommunautaires* » les assigne à une altérité irréductible dans un climat chaque jour plus nauséabond marqué par le racisme et les discriminations, et confirme que le gouvernement emporté dans une dérive délétère cède une nouvelle fois aux pires sirènes de l'extrême droite. Cette mesure brutale s'ajoute aux violences sociales, administratives et institutionnelles que subissent

quotidiennement les personnes étrangères, ou celles et ceux perçus comme tel, en France. La mesure s'apparente bien à une forme de préférence nationale.

Cyniquement, il a été prévu que seuls les étudiants étrangers extracommunautaires non boursiers seraient inéligibles à l'APL. Or, les boursiers ne représentent que 2% des quelques 320 000 étudiants extracommunautaires qui étudient sur nos campus !

Mesure xénophobe, cette suppression des APL est aussi une décision dangereuse. Ces étudiants sont d'ores et déjà soumis, depuis 2019 selon le bien mal nommé plan « Bienvenue en France », à des droits d'inscription différenciés, soit 3 000€ pour une année de licence et 4 000€ pour une année de master. Ils sont également chaque jour confrontés aux discriminations toujours croissantes pour accéder à un logement, un job, un stage, un apprentissage, et de plus en plus au racisme qui ose s'exprimer à voix haute sur certains campus.

Plus encore que d'autres, ces étudiantes et étudiants sont ainsi victimes d'une précarité insupportable. Les chiffres produits tant par les organisations étudiantes que par les établissements attestent qu'ils sont, chaque année, plus nombreux, comme tous les étudiants y compris français, à ne survivre que grâce à la solidarité associative. D'après l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), 62 % des étudiants internationaux ont eu recours à l'aide alimentaire ou en auraient eu besoin. Les APL, dans leur budget déjà très en dessous du seuil de pauvreté, représentent en moyenne 200€ par mois.

Une telle mesure est donc xénophobe, dangereuse, mais elle est encore inutile ou même contre-productive. A celles et ceux qui ne veulent aborder la question migratoire que pas un biais utilitariste, rappelons qu'elle pourrait en outre avoir un effet économique négatif pour l'économie française. A rebours de ce qu'imaginent ceux qui la portent, les étudiants étrangers ne sont pas une charge pour notre pays : ils constituent un apport bénéfique pour l'économie. Ils vivent, travaillent, et consomment en France. Le solde réel de leur présence est nettement bénéficiaire pour l'économie française lorsque l'on rapporte leurs dépenses sur le territoire aux dépenses publiques qu'occasionne leur accueil (scolarité, soins…).

Au-delà, ils représentent une incroyable richesse académique et intellectuelle. Contraindre ces étudiantes et étudiants, qui participent de la vitalité et du dynamisme de la recherche, à partir serait une catastrophe. D'autant que dans la plupart des disciplines, la recherche n'est pertinente qu'en s'inscrivant dans une dimension internationale. Celles et ceux qui retournent ensuite dans leurs pays poursuivent souvent des recherches en lien avec les universités françaises, participant ainsi à un rayonnement intellectuel certain. Ces étudiantes et étudiants permettent aussi à nos campus d'être de véritables lieux d'interculturalité, d'échanges, de diversité ; ils permettent à toutes et tous de s'enrichir d'un regard venu d'ailleurs.

Enfin, alors que le débat sur la modulation des frais d'inscription des étudiants français est de nouveau d'actualité, présenté par certains comme une solution au sous-financement chronique de l'enseignement supérieur par l'État, il faut le réaffirmer : toucher aux droits de certains menace à terme les droits de toutes et tous.

Le droit à l'enseignement supérieur fait partie intégrante du droit à l'éducation. Défendons-le, pour toutes et tous. Nés ici ou venus d'ailleurs, les étudiantes et les étudiants dans nos établissements doivent avoir les mêmes droits, ils doivent toutes et tous bénéficier de conditions qui leur permettent de s'épanouir et d'étudier sereinement. L'acharnement politique qui cible les étudiant-e-s étranger-e-s est indigne : xénophobe, dangereux et absurde.

Paris, le 16 février 2026

Signataires : Attac, La Cimade, Confédération générale du travail (CGT), Coordination antifasciste pour l'affirmation des libertés académiques et pédagogiques (CAALAP), CGT Ferc Sup, Fédération des associations générales étudiantes (Fage), Fédération syndicale unitaire (FSU), Femmes Egalité, Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), LDH (Ligue des droits de l'Homme), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), Oxfam France, SNESUP-FSU, SNPTES-UNSA, SOS Racisme, Union syndicale Solidaires, Union nationale des étudiants de France (Unef).

https://www.lacimade.org/presse/suppression-de-laide-personnelle-au-logement-pour-les-etudiant-e-s-etranger-e-s-une-mesure-xenophobe-dangereuse-et-absurde/

ACTUALITÉ DES PROJETS DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX CRA

ETAT DES LIEUX :

– **Aix en Provence** : très peu d'informations sur le projet ; la maire d'Aix-en-Provence s'est prononcée contre la construction d'un CRA sur la zone prévue, censée servir le développement économique de la ville.

– **Béziers** : dans ce fief de l'extrême droite, le maire fait du zèle pour que le projet voit le jour sur sa commune. Le terrain sélectionné se situe à côté de la prison actuelle : il s'agit d'un terrain qui appartenait à la collectivité et qui a été cédé à l'État. A l'heure actuelle il est non constructible, une modification du PLU devrait bientôt être votée. Il est censé ouvrir fin 2027.

– **Dijon** : l'ouverture d'un CRA de 140 places est prévue pour 2027, à côté de l'aéroport, sur la commune de Longvic. Le chantier doit commencer en 2026 et c'est Vinci qui a remporté une bonne partie de l'appel d'offre.

– **Dunkerque** : un CRA de 140 places en construction à Loon-Plage, sur un terrain du Grand Port Maritime de Dunkerque. L'appel d'offre a été remporté par la société Spie Batignolles Nord et les travaux ont commencé, entourés de palissades. L'ouverture est prévue pour mars 2027.

– **Goussainville (près de Paris)** : un CRA de 140 places devrait être construit, à côté de l'aéroport Charles de Gaulle. Si le CRA devait initialement être situé en plein centre-ville, le maire semble avoir négocié pour qu'il soit construit plutôt sur un terrain en périphérie de la ville. Une modification du PLU nécessaire à la construction a été votée lors d'un conseil municipal en juillet 2025, mais depuis il y a peu d'informations sur l'avancée du projet (avec les municipales qui approche, le projet semble peu porteur électoralement dans cette ville dont une grande partie de la population est issue de l'immigration).

– **Mayotte** : selon l'annonce de 2023, un nouveau CRA de 140 places devait être construit à Koungou, venant doubler le nombre de places en CRA à Mayotte, où il existe déjà un CRA à Pamandzi. Mais depuis, pas de nouvelles du projet.

– **Mérignac (près de Bordeaux)** : Un premier projet à Pessac a été rejeté suite à une opposition des habitants. Les travaux du CRA à Mérignac ont commencé à l'automne 2024, et le CRA est censé ouvrir à l'automne 2026. Le maire de Mérignac est favorable au projet. Les entreprises impliquées sont notamment : Bouygues, SGAMI Sud-Ouest, DHA- Architecture (Paris), Groupe CETAB, HTM- Bureau d'Étude (Bidart), IDB Acoustique, SAMOP Aquitaine, APAVE- Bureau de contrôle, A+R Paysages.

– Nice ou Grasse ou quelque part dans les Alpes Maritimes : si le nouveau CRA des Alpes-Maritimes devait initialement être construit à Nice, à côté de l'aéroport, finalement il s'avère que le terrain est inondable. Le maire de Nice proposait à la base de construire un LRA à Nice ; un député s'insurge : ça serait trop petit et il y a besoin d'un CRA ; en juin 2025, il le rassure en lui parlant d'un projet à l'étude pour le construire à Grasse, mais finalement le maire de Grasse refuse le projet : il était déjà prévu d'utiliser ce terrain pour doubler la capacité de la prison (la plus grande du département). Rien de décidé.

– **Oissel** : le début des travaux pour la construction d'un nouveau CRA de 140 places, dans une ville qui en compte déjà un de 70 places, sont prévues pour mai 2026.

– Nantes : les travaux pour un CRA de 140 places devraient commencer en 2026. Il est aussi prévu la construction d'une annexe du tribunal et d'un stand d'entrainement au tir pour la PAF (police aux frontières). Les entreprises à qui a été confiée la maitrise d'ouvrage sont EGIS Conseil et Alma Consulting, et l'entreprise principale en charge des travaux est Léon Grosse. La maire (PS) a communiqué son « *opposition de principe* » au projet mais a sorti un plan sécuritaire en 2022 : l'installation de plus de 100 caméras, des recrutements policiers massifs et la construction d'un CRA dans le 44.

Le projet de construire un LRA dans le commissariat de police Waldeck-Rousseau (le commissariat principal de Nantes) a reçu l'accord de la préfecture (voir ci-dessous

– **Rouillé**: la préfecture de la Vienne prévoit en 2024 la création d'un LRA de 6 places dans une ancienne gendarmerie d'autoroute, au bord de l'A10. Une réunion d'information publique permet la création d'un collectif local, dans cette petite ville qui a connu un camp d'internement vichyste pendant la 2ème guerre mondiale. Mais le collectif contre les centres de rétention administrative des sans-papiers réagit : « *le Poitou ne doit pas devenir un territoire d'enfermement*» .

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/le-poitou-ne-doit-pas-devenir-un-territoire-denfermement-proteste-le-collectif-contre-les-centres-de-retention-28bc52b2-0e42-11f1-8e97-58d10b9feb4d
https://marseilleanticra.noblogs.org/

SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (RENNES)

À travers le grillage, des militants s'adressent aux hommes enfermés

Au centre de rétention administrative de Rennes, à Saint-Jacques-de-la-Lande, où sont enfermés des hommes, à deux pas de l'aéroport, quelques hommes et

femmes, qui luttent pour leurs droits depuis presque trente ans déploient leurs escabeaux pour s'adresser aux hommes retenus, ces invisibles, cachés au reste de la population.

« On n'a le droit à rien, ici. On n'a pas de gel douche. La brosse à dents qu'ils nous donnent, c'est une brosse à dents pour les enfants… », souffle un Algérien, au visage marqué par la fatigue. « On ne peut pas se faire à manger, et ce n'est pas bon du tout », s'agace un autre homme, étranger lui aussi. « Nous sommes comme des lions », dit un troisième, en colère.

https://www.ouest-france.fr/bretagne/a-travers-le-grillage-ces-militants-sadressent-aux-hommes-enfermes-dans-le-seul-centre-de-retention-de-louest-a49a5476-044f-11f1-b297-4335c8ab3868

Feu vert pour l'ouverture du local de rétention administrative à Nantes

Haut du formulaire

Bas du formulaire

L'arrêté préfectoral portant création d'un local de rétention administrative à Nantes, installé dans la cour du commissariat central, a été pris le samedi 13 février 2026 et publié durant le week-end. Son ouverture est donc désormais officielle. La date, initialement fixée à septembre 2025, avait été plusieurs fois repoussée jusqu'au 13 janvier 2026 où, alors qu'il aurait dû être prêt, des travaux avaient retardé son ouverture. Ce local de rétention administrative est une structure temporaire ou de transit, pour isoler les personnes en situation irrégulière, en attente d'un éloignement du territoire.

https://www.ouest-france.fr/societe/feu-vert-pour-louverture-du-local-de-retention-administrative-a-nantes-a702d02e-0a7d-11f1-8f27-f38523081a88

FRANCE

LE TEST CIVIQUE, POUR OBTENIR POUR LA PREMIÈRE FOIS UN TITRE DE SÉJOUR, UNE CARTE DE RÉSIDENT OU LA NATURALISATION

Depuis le 1er janvier 2026, les étrangers demandant pour la première fois un titre de séjour, une carte de résident ou la naturalisation doivent obligatoirement réussir un examen civique (https://formation-civique.interieur.gouv.fr/).

La directrice adjointe d'ABC formation, à Saint-Ouen-l'Aumône, en banlieue parisienne, l'un des centres agréés par le ministère de l'Intérieur pour passer ces tests civiques désormais obligatoires à l'obtention d'un premier titre de séjour (carte pluriannuelle, de résident ou naturalisation). Elle reçois samedi matin, huit candidats au teste. Finies les feuilles papiers, le test se passe sur support numérique. Une fine cloison feutrée sépare les ordinateurs. "*Je dois y retourner pour surveiller l'épreuve, mais je voulais vous préciser que c'est impossible de tricher, chaque candidat passe un test différent de son voisin*" Pendant 45 minutes, les postulants devront répondre à 40 questions à choix multiples (QCM) portant sur leurs connaissance de l'histoire de France, des valeurs républicaines, de la géographie française... Des "mises en situation" sont aussi

proposées. Pour réussir l'examen, un taux de bonnes réponses de 80 % est exigé (soit un score minimum à atteindre de 32/40). Les résultats arrivent en 48 heures.

Un nigérien, de 40 ans, st préparateur de commandes à Beauvais, en Picardie. C'est la première fois qu'il passe l'examen pour la carte de résident et il n'a pas eu le temps de réviser. "*J'ai beaucoup de travail, des horaires décalés, c'est pas simple de dégager du temps*". Pour Samuel, les questions sur l'histoire et la géographie furent assez pénibles.

Un homme, de 62 ans, originaire du Congo-Brazza, sort de la salle. Il se dit confiant. "*Je vise un haut score*", il est en France depuis 2009. Les questions étaient simples. "*Qu'est-ce que l'Hôtel Matignon ? Qui est le chef du gouvernement ? Tout cela est facile*". La seule embûche fut une question d'histoire. "*En quelle année Louis-Napoléon Bonaparte a-t-il été sacré empereur ? J'ai hésité mais finalement, j'ai répondu 1852*". Bonne réponse.

Une femme, originaire du Congo-Kinshasa, en France depuis 13 ans sort, au bout des 45 minutes réglementaires. "*Ca va*". "*On m'a demandé les dates sur la ,Première guerre mondiale, je connaissais, par contre, à un moment, il a fallu compléter les paroles de la Marseillaise. Ça, j'ai pas tout su...*". "*On m'a aussi demandé quelque chose sur un écrivain français, j'ai répondu au hasard*". C'est la deuxième fois qu'elle passe cet examen pour la carte de résident. "*La première fois, j'ai obtenu 29/40". Un score éliminatoire.* "*Cette fois-ci, j'aimerais bien avoir 32/40*". "*Vous savez, c'est pas toujours facile. On n'étudie pas du tout les mêmes choses que vous en Afrique, il faut tout revoir de zéro*".

Dans le hall d'accueil, une des examinatrices et ses collègues attendent la fin de l'épreuve pour rassurer les candidats, recueillir leurs impressions et leur offrir des viennoiseries ou des bonbons. "*C'est pas grand-chose, mais on tient à les encourager*",. "*Quand on rate, on peut réessayer mais l'examen a un coût. C'est 70 euros à chaque fois, c'est une somme pour certains*".

Le prix varie en fonction des centres d'examen en France, de 70 à 150 euros environ. "*Beaucoup de candidats traversent la France pour venir passer l'examen ici, à Saint-Ouen-l'Aumône. Nous avons une bonne réputation, des bons avis sur Google*", ajoute la directrice.

D'autres candidats se présentent pour passer le test pour la carte pluriannuelle (carte de séjour de courtes durées). L'examen est censé être plus facile que celui pour les cartes longs séjours. En sortant, Camerounaise d'une cinquantaine d'années, confirme la "*simplicité*" des questions. "*On m'a demandé les couleurs du drapeau français... Franchement, sur cinq options, j'ai pas eu de doutes. Pour moi, ça allait de soi*". Elle n'a pas voulu réviser avec les annales proposées par le ministère de l'Intérieur. "Je vais être honnête, j'ai fait des études universitaires. Ça suppose quand même que j'ai atteint un niveau de culture générale et de connaissances suffisantes. Enfin j'espère". "Il y a une seule question qui m'a posé problème. "*Je ne connaissais pas un personnage historique dans le test. Une certaine Baker. Je n'avais jamais entendu ce nom*".

La dernière épreuve de la journée concerne "*des personnes pour le test de naturalisation*", indique la directrice. Dans la salle d'attente, une Libanaise travaillant dans l'informatique, paraît stressée. "*Il faut que je réussisse, j'aimerais vraiment être Française*". À ses côtés, un Algérien, est plus serein. Vingt minutes plus tard, ils sortent tous les deux en souriant. "*Les questions étaient simples*", en France depuis cinq ans. "*Je redoutais les questions de géographie mais ça allait. On m'a demandé le chef-lieu de la*

Bretagne... Sinon, en vrac, on m'a aussi demandé la date de la Révolution française, de l'abolition de l'esclavage... Franchement, quelqu'un qui vit en France depuis cinq ans devrait pouvoir répondre à ces questions même sans entraînement", dit la libanaise.

"*Moi aussi, j'ai trouvé que c'était facile*", répond l'Algérien qui passait lui aussi l'examen pour la première fois. Le jeune homme, en France depuis 2019, confesse n'avoir pas su qui était Claude Debussy "*mais à part ça, j'avais passé des QCM en ligne, je m'étais entraîné. Je n'ai pas vu de difficultés. Je suis donc sorti au bout de 15 minutes*".

Lundi 16 février 2026, soit deux jours après l'examen, les résultats sont tombés. La Camerounaise a "*eu 38/40 ! J'avais dit 37, je suis pas loin de mon estimation*". L'algérien a eu "*37/40. C'est super. Bonne journée*". Le Nigérien n'a pas réussi. "*J'ai échoué mais je vais me réinscrire*". Une femme a eu 40/40 : "*Je suis trop contente, il ne me manquait que cet examen pour pouvoir déposer mon dossier* [de naturalisation]. *Et en vrai, c'est chouette cet examen, c'est une opportunité d'apprendre plein de choses sur la France*".

Testez-vous avec ces 15 questions de connaissances :

1/ De quand date la constitution de la Ve République ?
2/ Qui est Marianne ?
3/ Depuis quand l'euro est-elle la monnaie unique ?
4/ Que signifie PMA ?
5/ En quelle année Napoléon Ier est-il devenu empereur ?
6/ Qui a rendu l'école gratuite, laïque et obligatoire ?
7/ Combien y a-t-il de régions en France métropolitaine ?
8/ Qui était Albert Camus ?
9/ En quelle année la loi de séparation des Églises et de l'État a-t-elle été votée ?
10/ Combien de députés composent l'assemblée nationale ?
11/ En quelle année l'esclavage a-t-il été aboli définitivement en France ?
12/ Que fait l'état pour lutter contre les discriminations ?
13/ La séparation des pouvoirs est un principe fondamental. Quels sont les 3 pouvoirs concernés ?
14/ Combien y a-t-il de départements en France ?
15/ Est-il toujours possible de divorcer ?

Pour réviser, vous trouverez d'autres questions et les réponses sur ce site officiel
https://formation-civique.interieur.gouv.fr/
Ces questions ne sont pas adaptées, elles n'interrogent ni le désir ni la capacité à s'intégrer.
https://reseau-resf.fr/EXAMEN-CIVIQUE-TESTEZ-VOS-CONNAISANCES

ET SI LES MAIRES POUVAIENT RÉQUISITIONNER LES LOGEMENTS VACANTS ?

Jeudi 12 février 2026, une proposition de loi sera étudiée à l'Assemblée nationale pour permettre aux maires (au même titre que les préfets), d'exercer le droit de réquisition de locaux et logements laissés vacants.

Concrètement, le droit permet actuellement aux préfets de réquisitionner des logements et locaux inutilisés pour les attribuer à des personnes sans abri, sur une durée limitée et en échange d'une indemnisation. Beaucoup utilisée jusqu'en 1995, cette loi a déjà permis de mettre des milliers de personnes à l'abri. Mais depuis, elle n'a plus été

mise en œuvre, et ce malgré les besoins et la preuve de son utilité. Si les maires peuvent faire des demandes et des propositions, la compétence revient pour l'instant à l'État, via les préfets, qui se refusent à exercer ce droit de pouvoir. La proposition de changement de loi permettrait aux maires d'exercer le droit de réquisition dans les mêmes conditions qu'un préfet*, tout en prévoyant un financement spécifique permettant aux collectivités d'agir.

En pleine période de campagne des élections municipales, ce sujet qui dépasse les clivages politiques, tombe parfaitement pour redonner du pouvoir aux citoyens en donnant du pouvoir aux élus locaux. Faire revenir le sujet de la réquisition au centre des débats est le résultat d'un travail de lutte de plusieurs années. Diverses associations Uyopia56 ou le DAL (association Droit Au Logement), n'ont jamais cessé de porter cette solution pour répondre à l'urgence humanitaire du sans-abrisme.

Plus de 350 000 personnes sont sans domicile en France, selon la « Fondation pour le logement » , un chiffre qui a « plus que doublé en 10 ans ». En septembre 2025, 2 159 enfants, dont 503 de moins de trois ans, étaient sans solution d'hébergement, soit une hausse de 30 % par rapport à 2022. Le collectif « Morts de la rue » a dénombré 912 personnes mortes de la rue en 2024**, dont 38 enfants. Dans le même temps, le nombre de logements vacants atteint plus de 3 millions selon l'INSEE (une augmentation de près de 60 % depuis 1990) ; tout comme le nombre de m² de bureaux vides qui continuent d'augmenter, actuellement estimé à plus de 9 millions.

La proposition de loi qui sera débattue le 12 février 2026 pourrait permettre de changer cela. En donnant le même pouvoir aux maires qu'aux préfets en matière de réquisition, elle permettrait de débloquer son utilisation et constitue une première réponse aux souffrances du sans-abrisme. Il ne s'agit pas juste d'un concept brandi par les associations et collectifs, mais bien d'un outil juridique encadré.

UN RAPPORT DE LA CGT FAIT ÉTAT DE PROPOS RACISTES, SEXISTES ET HOMOPHOBES À LA CNDA.

Les associations membres de la CFDA sont scandalisées par les propos de membres de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) relevés dans le rapport de la CGT du Conseil d'État de janvier 2026.

Les termes inqualifiables utilisés et partagés dans le document de la CGT montrent à quel point les dérives et préjugés racistes, misogynes et LGBTQIphobes s'immiscent dans toutes les strates de la société, y compris dans une enceinte comme la CNDA.

Ce contexte est d'autant plus préoccupant que les associations sont souvent empêchées d'accéder à l'enceinte de la CNDA de Montreuil, au motif d'une « jauge » prétendument atteinte. Cette pratique conduit à laisser les salles d'audience sans public, privant ainsi les débats d'un regard extérieur. Lors d'observations menées en 2024, les associations membres de la CFDA ont essuyé à plusieurs reprises des refus d'entrée, alors même que les salles d'audience étaient finalement vides et que les couloirs comme les salles d'attente étaient loin d'être saturés.

Mais la présence du public ne règle pas tout. Lors de ces observations, les associations avaient également été témoins de propos à connotation racistes, islamophobes et sexistes. De même que les avocats des requérants, dont les signalements

répétés à la présidence de la Cour sont restés sans effet.

De tels propos n'ont pas leur place à la CNDA. Leurs auteur.es devraient faire l'objet de sanctions immédiates. Pourtant, malgré les tentatives de certains avocats visant à obtenir la récusation de juges ou à engager des procédures dites « d'incident » en audience, les sanctions demeurent extrêmement rares.

La CFDA demande au vice-président du Conseil d'État, qui préside le collège de déontologie de la juridiction administrative, de prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent, comme il a su le faire récemment à l'encontre d'un conseiller d'État qui a appelé à organiser des « *rafles* » pour « s*e débarrasser des OQTF* ».

La CFDA :

– demande aux instances de la CNDA d'exprimer publiquement leur réprobation du comportement de leurs auteurs

– exige la mise en place de formations obligatoires et de procédures permettant d'éviter que le sort de personnes en demande de protection soit confié à des juges qui les méprisent

https://coordination-asile-cfda.fr/article200.html

L'ACCORD "ONE IN ONE OUT" ENTRE LA FRANCE ET LE ROYAUME-UNI CRITIQUÉ PAR L'ONU

Neuf experts, dont sept rapporteurs spéciaux, ont adressé le 8 décembre 2025 une lettre de 20 pages au Royaume-Uni et à la France, exposant en détail leurs préoccupations quant aux violations potentielles des droits humains qu'ils avaient relevées dans le cadre de ce dispositif. Les rapporteurs s'inquiètent des violations des droits de l'Homme à l'encontre "*d'enfants et de personnes en situation de vulnérabilité*" et déplorent la (non) protection des personnes fragiles psychologiquement ou suicidaires.

Pour les experts, la détention de survivants de la torture dans le cadre de cet accord "*peut en soi constituer un traitement cruel, inhumain et dégradant*". Ils demandent donc "*la fin de cet accord*" et "*de veiller à ce que les mesures de gouvernance des migrations respectent, protègent et garantissent les droits humains, sans créer de nouvelles situations de vulnérabilité ni aggraver celles qui existent déjà*."

Interrogé, le Home Office se défend de toute dérive. "*Nous sommes confiants quant au fondement juridique de ce projet pilote, qui est pleinement conforme au droit national et international*", a déclaré un porte-parole. Contacté, le ministère de l'Intérieur français n'a pas répondu.

Le projet pilote "*one in one out*", qui repose sur le principe de « un pour un », prévoit le renvoi en France de migrants arrivés à bord de "small boats" au Royaume-Uni, bloquant de facto leur accès au système d'asile. En échange, Londres accepte d'accueillir des migrants se trouvant en France, via une route sûre et légale, et exprimant leur volonté de demander l'asile. Ce dispositif est expérimenté jusqu'en juin 2026. Désormais, les migrants traversant clandestinement la Manche en petites embarcations peuvent être placés en détention au Royaume-Uni et expulsés vers la France.

D'après la lettre, "*un Érythréen a été contraint de rester pieds nus lors de son arrestation, a eu la tête recouverte d'une cagoule et a été plaqué au sol, les bottes des gardes appuyées sur sa nuque*". "*Une Yéménite, qui affirmait avoir été réduite en esclavage depuis l'âge de trois ans, s'est vu refuser la crédibilité de son témoignage par*

le ministère de l'Intérieur, car elle n'avait pas immédiatement révélé son passé de victime de trafic d'êtres humains à son arrivée au Royaume-Uni." Ce n'est pas la première fois que des témoignages de migrants arrêtés dans le cadre de cet accord apparaissent dans la presse. Début janvier, le média britannique The Guardian avait déjà révélé que 85 migrants placés en centre de rétention au Royaume-Uni en vue de leur renvoi en France avaient affirmé avoir subi des traitements dégradants de la part des autorités britanniques.

Les exilés, originaires du Soudan, d'Afghanistan et d'Iran notamment, accusaient le Home Office de les soumettre à une détention arbitraire, de leur refuser l'accès à un avocat. Ils dénonçaient aussi un accès limité à des soins médicaux, des traitements dégradants et des préjudices psychologiques, notamment dans le centre d'Harmondsworth, en périphérie de Londres.

L'année dernière, d'autres témoignages avaient été récoltés par le média britannique. "*Je suis encore sous le choc*", avait déclaré un Érythréen, joint par téléphone depuis un centre de détention anglais à l'été 2025. "*Les Taliban ont essayé de me tuer, alors je me suis enfui d'Afghanistan. Je pensais être libre quand je suis arrivé au Royaume-Uni, mais je me retrouve dans cette prison*", a confié un Afghan. "*Nous ne savions rien de l'accord quand nous avons quitté la France*".

Depuis l'entrée en vigueur de cet accord, 281 migrants arrivés en Angleterre par « small boat » ont été expulsés vers la France et 350 exilés ont pu rejoindre le Royaume-Uni de manière légale. Un chiffre en deçà des espérances des autorités britanniques.

LES ACCORDS DU TOUQUET ÉVALUÉS PAR UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE FRANÇAISE

Depuis ce jeudi 12 février, une commission d'enquête parlementaire se penche sur les accords du Touquet et ses effets. Durant cinq mois, elle va passer au crible l'efficacité et le coût de ce traité bilatéral entre la France et la Grande-Bretagne, qui organise depuis 2003 la gestion de la frontière franco-britannique et donc, le flux des personnes souhaitant rejoindre le territoire britannique depuis les côtes du nord de la France.

Les accords du Touquet visent à contrôler la frontière franco-britannique, depuis les côtes françaises, d'où partent bateaux et trains (par le tunnel de la Manche). Ils prévoient la surveillance de cette frontière par les autorités françaises, en échange de compensations financières britanniques, qui se compteraient en centaines de millions d'euros.

En plus de 20 ans, le littoral du nord de la France s'est doté de nombreux moyens de surveillance : des barbelés, des drones, des patrouilles de forces de l'ordre et des caméras de surveillance. Mais rien n'a changé. Les traversées de la Manche, à bord de smallboats, des bateaux pneumatiques surchargés, se poursuivent et n'ont même jamais été aussi nombreuses. Selon le ministère de l'Intérieur britannique, près de 40 000 personnes ont effectué la traversée en 2025 ; un record. Vingt-six personnes y ont perdu la vie. Elles étaient 89 en 2024.

Pour la députée du groupe Gauche Démocrate et Républicaine à l'Assemblée, à l'origine de la commission d'enquête parlementaire, il était temps d'évaluer ces accords, qui, selon elle, ont transformé la France en "*bras armé*" de la politique migratoire britannique. "*C'est une politique publique, donc on ne connaît finalement que très peu de*

choses ; les sommes qui sont données par les Britanniques, à quoi elles servent précisément, ce que dégage aussi le gouvernement français. Il s'agit aussi d'évaluer des politiques qui perdurent, pour très peu d'efficacité, au regard des objectifs affichés."

Elle note que si le but des accords du Touquet est d'empêcher les traversées, cela ne fonctionne pas. En revanche, cette politique a, selon elle, un réel effet néfaste sur des milliers de personnes. "*Je souhaiterais que ce soit un axe majeur quand on évalue des politiques publiques*". Elle évoque les risques toujours plus grands pris par les candidats à l'exil pour contourner les contrôles mais aussi les conditions de vie de ces personnes, en attendant de pouvoir tenter la traversée. Près de 3 000 personnes vivent dans des campements de fortune, entre les villes de Calais et Dunkerque, soumis à une politique de "*zéro point de fixation*". Elle consiste à des expulsions quasi hebdomadaires, voire quotidienne par endroit, des lieux de vie.

Les membres de la commission d'enquête parlementaire comptent recevoir les anciens présidents et ministres de l'Intérieur, à l'origine des accords du Touquet et des traités qui les ont complétés : Nicolas Sarkosy ou encore Bernard Cazenave. Seront interrogés aussi les responsables des forces de l'ordre, à terre comme en mer, pour évoquer notamment le financement des opérations de sauvetage, jugé insuffisants. Des chercheurs, des associations humanitaires et des élus locaux viendront également apporter leur expertise.

La députée Gauche Démocrate et Républicaine, espère ainsi mettre la lumière sur une logique de "*mise en scène*" et de "*course à l'échalote avec l'extrême droite*". "*Ça suffit les débats qui ne se basent sur rien, sur des ministres qui nous parlent de submersion migratoire alors que les chiffres ne le disent pas. J'ai la naïveté ou le grand espoir de penser qu'il est nécessaire de documenter et de ramener des données scientifiques, justement parce qu'il y a un enjeu démocratique sur la question de l'immigration*". Une fois les auditions terminées, la commission d'enquête parlementaire devrait remettre son rapport fin juin 2026.

DEUX NOUVEAUX DÉCRETS RÉFORMENT L'AME, UNE "OFFENSIVE CONTRE L'ACCÈS AUX SOINS"

Dimanche 8 février 2026, deux décrets modifiant l'Aide médicale d'État (AME) ont été publiés au Journal Officiel. Le premier indique qu'il faudra désormais obligatoirement fournir des documents d'identité officiels munis d'une "*photo d'identité*". Or, jusqu'ici, faute de documents d'identité, il était possible de fournir "*tout autre document de nature à attester l'identité du demandeur et celle des personnes à sa charge*". *"Plus d'un tiers des personnes que nous accueillons dans nos centres n'ont pas de pièce d'identité avec photo pour cause de papiers perdus, volés, confisqués ou impossibles à renouveler*", alerte le représentant de Médecins du Monde (MdM).

"*Ce décret aggrave un non-recours déjà massif à l'AME, retardant ou empêchant les soins, dégradant l'état de santé des personnes concernées, avec un impact direct sur la santé publique. Sans parler du coût réel du non-recours : exclure aujourd'hui, c'est hospitaliser plus cher demain*". "*Cela s'inscrit dans une offensive sans précédent contre l'accès aux soins*".

Le deuxième décret "*modernise les systèmes informatiques de l'État afin que tous les fonctionnaires en charge du dossier* [des consulats notamment] *puissent y avoir*

accès", a développé le Premier ministre français.

Pour l'heure, pas question de toucher au panier de soins de l'AME, régulièrement dans le viseur de la droite et de l'extrême droite. Le Premier ministre estime qu'il "*faudra sans doute*" le réformer, mais "*les choses ne sont pas prêtes*" à ce stade, a-t-il indiqué.

Pour le gouvernement, ces deux décrets renforcent "*la lutte contre la fraude*" dans les dossiers déposés, "*avec des perspectives d'économies de 180 millions d'euros*". La présidente du Rassemblement national a accusé Sébastien Lecornu "*d'aggraver un des facteurs d'attractivité migratoire dont le coût exorbitant pour les finances publiques* (plus d'1,3 milliard d'euros) *n'est plus tolérable*." L'Aide médicale d'État représente effectivement 1,3 milliard d'euros par an des dépenses de l'Assurance maladie. Mais ce montant n'est pas "*exorbitant*", il correspond à environ 0,4 % des dépenses de santé. Cette proportion est stable depuis des années. Et donc une goutte d'eau dans le budget de l'État. Le premier ministre avait reçu en septembre 2025 les auteurs d'un rapport de 2023, sir l' AME d'un ancien ministre socialiste et d'un haut-fonctionnaire Les Républicains qui défendaient globalement l'AME parlant "*d'un dispositif sanitaire utile, maîtrisé pour l'essentiel*". Ils rappelaient que ses 466 000 bénéficiaires représentent moins de 1 % de la population française.

L'AME est une aide sociale qui garantit aux étrangers en situation irrégulière présents depuis au moins trois mois sur le territoire français la prise en charge de certains soins médicaux. C'est la seule aide dont peuvent bénéficier les sans-papiers en France. Les soins concernés sont remboursés par l'État, mais sur une base tarifaire de la Sécurité sociale. Cela signifie que le migrant a souvent un "*reste à charge*". L'AME répond à un impératif humanitaire et sanitaire : permettre aux plus vulnérables de se soigner avant d'engorger un système hospitalier déjà sous pression. "*Si on ne permet pas aux étrangers de se soigner, ils vont tomber malades. Et s'ils tombent malades, il y a de grandes raisons que la population tombe malade elle aussi […] Si les étrangers n'ont plus accès à l'AME, ils vont sursaturer l'hôpital public*", s'était ému en 2024 le coordinateur du programme mineurs non accompagnés de Médecine du Monde.

Pourtant, la droite et l'extrême droite souhaitent réduire, voire supprimer l'AME au nom d'un supposé "*appel d'air migratoire*". Depuis les années 2000, le panier de soins auxquels ont droit les étrangers sans-papiers a été réduit. Les sans-papiers ne peuvent plus profiter des "*cures thermales*", de "*frais d'hébergement enfants et adolescents handicapés*", des "*examens bucco-dentaires pour les enfants*", ou encore de "*parcours de procréation médicalement assistée* (PMA)". Ces soins restent intégralement à la charge du patient. Hormis cette liste, le bénéficiaire de l'AME peut accéder à tous les autres soins (médecine générale, dentiste, ophtalmologue...), comme n'importe quel assuré social.

Mais dans la réalité du quotidien, le niveau de prise en charge de l'AME se révèle insuffisant pour couvrir les frais réels d'un soin, comme celle d'une paire de lunettes. "*C'est un vrai problème pour les lunettes des enfants, par exemple. Deux verres simples de lunettes d'enfant doivent coûter environ 200 euros. Si le tarif 100 % de la sécurité sociale est de 60 euros. Comment les parents vont-ils trouver le reste de la somme ?*", avait expliqué en 2022 le coordinateur du pôle social du Comede (Comité pour la santé des exilés) à Paris.

EN 2025, PLUS DE LA MOITIÉ DES DEMANDEURS D'ASILE PROTÉGÉS

Le nombre de personnes protégées par le système d'asile français a de nouveau atteint un niveau historique : 78 782 ont obtenu une décision positive, et le taux d'accord global atteint 50,3%. C'est ce que révèle notamment la publication sur les données provisoires de l'asile mise en ligne par le ministère de l'Intérieur fin janvier 2026.

Le ministère de l'Intérieur a publié le 27 janvier 2026 les données concernant le droit d'asile en 2025. Ces statistiques détaillées permettent de connaître à la fois le niveau de la demande d'asile et le résultat de l'instruction des dossiers par les instances de l'asile.

Les préfectures ont enregistré au total 116 476 premières demandes d'asile en 2025 au sein des guichets uniques pour demandeurs d'asile (GUDA), soit 10,3% de moins que l'année précédente. En dehors des années 2020 et 2021, marquées par la crise sanitaire et le ralentissement des déplacements internationaux, c'est le niveau le plus bas constaté depuis que l'on dispose de données sur l'enregistrement des demandes en préfecture (2018). À ces premières demandes, s'ajoutent un nombre de réexamen qui atteint lui un niveau record (35 189, +27%). On comptabilise également 8 638 demandes d'asile formulées en dehors des GUDA (réinstallés, demandes en rétention, requalifications Dublin).

Les primo-demandeurs d'asile étaient principalement originaires de trois pays qui représentent 30% de l'ensemble des premières demandes et connaissent un niveau presque similaire : l'Ukraine (11 677 premières demandes), la République démocratique du Congo (11 553) et l'Afghanistan (11 394). Ce top 3 est identique à l'année précédente, mais la demande ukrainienne est en baisse (-12%) tandis que la RDC prend la place de l'Afghanistan en raison d'une hausse marquée (+24%). Parmi les 10 principaux pays d'origine, on note une forte baisse de la Guinée (-33%), du Bangladesh (-32%) et de la Côte d'Ivoire (-30%).

Sur l'ensemble de l'année 2025, les préfectures ont placés 24 174 primo-demandeurs sous procédure Dublin soit 21% des premières demandes.

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), qui instruit les demandes relevant de la responsabilité de la France, a enregistré 145 211 demandes en 2025 soit 6% de moins que l'année précédente. L'OFPRA précise que « *les premières demandes ont diminué de 14,4 % par rapport à 2024, tandis que le nombre de réexamens a augmenté de 43 %* ». Sur l'ensemble des demandes enregistrées à l'OFPRA (qui ne reçoit pas les demandes placées sous procédure Dublin cette année, mais enregistre celles placées les années précédentes puis requalifiées), les trois principaux pays d'origine sont l'Afghanistan (13 800), la RDC (13 240) et Haïti (12 600).

Le nombre de décision (156 590) comme le taux de protection (41,2%) atteignent des niveaux record à l'OFPRA. Si l'on ajoute les protections obtenues en appel devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), on atteint là aussi un niveau historique avec 78 782 personnes protégées (+12%). Le taux d'accord global, qui consiste à rapporter le nombre total de protection au nombre de décisions rendues par l'OFPRA sur une année, atteint 50,3%. Plus d'un demandeur d'asile sur deux est ainsi protégé au terme de sa procédure d'asile.

A l'OFPRA, le délai moyen d'instruction s'établissait à 163 jours (5,4 mois)

en moyenne en 2025, contre 138 jours en 2024. En revanche, le délai moyen de fixation de l'état civil a baissé à 9,1 mois, s'établissant à 275 jours, contre 356 jours au début de l'année.

La France protège par ailleurs les réfugiés d'Ukraine au titre de la protection temporaire, qui permet d'obtenir un titre de séjour avec des droits complets sans passer par la procédure d'asile. D'après l'agence statistique de l'Union européenne, Eurostat, 9 640 nouveaux bénéficiaires adultes de la protection temporaire ont été recensés en 2025 (les données sur les mineurs ne sont pas publiées par la France, contrairement aux autres pays). En l'absence de perspective à moyen terme concernant ce dispositif spécial, qui prendra fin en mars 2027, de nombreux Ukrainiens ayant bénéficié de la protection temporaire les années précédentes se sont tournés vers la demande d'asile comme mentionné précédemment.

Enfin, le tableau statistique peut être complété par des données sur l'accueil des demandeurs d'asile en 2025, grâce aux données Eurostat et aux indicateurs mensuels publiés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) sur les réseaux sociaux. On apprend à travers ces statistiques que le dispositif d'accueil est loin de couvrir les besoins.

Fin 2025, la France recensait 153 090 demandeurs d'asile en cours de procédure (normale, accélérée ou Dublin) mais seuls 90 536 d'entre eux disposaient des conditions matérielles d'accueil (allocation pour demandeur d'asile et éventuellement hébergement dédié) attribuées par l'OFII. Ainsi, 41% des demandeurs ne disposaient à cette date d'aucune ressource.

https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1860-en-2025-plus-de-la-moitie-des-demandeurs-d-asile-proteges

BAYONNE

Relaxe pour les sept militants basques accusés d'aide à l'entrée de 36 migrants lors d'une course populaire

Sept militants basques ont été relaxés mardi 17 février 2026 par le tribunal de Bayonne pour avoir aidé 36 migrants à passer la frontière franco-espagnole en mars 2024 à l'occasion d'une course pédestre de soutien à la langue basque.

Le 14 mars 2024, lors de la "Korrika", une course de 11 jours et 10 nuits en soutien de la langue basque, 36 réfugiés avaient pris place parmi les coureurs pour franchir la frontière franco-espagnole (voir les migrants n°77).

"*C'est une bonne nouvelle : sept personnes inculpées et sept personnes relaxées. Cela démontre qu'il n'y avait pas grand-chose dans ce dossier* ", a réagi l'un des sept prévenus, membre de l'association d'aide aux migrants et aux exilés Etorkinekin. Pour l'avocate des prévenus, a rappelé que *"la solidarité n'est pas un délit , c'est la question de l'aide sans contrepartie et c'était le débat plus général posé par nos clients. Le droit européen indique que les Etats peuvent ne pas sanctionner les personnes qui apportent une aide humanitaire sans contrepartie, même à des personnes en situation irrégulière, c'est ce qui est fait en Espagne actuellement par exemple"*. Pour elle, c'est aussi une victoire. "*Nous sommes soulagés et heureux de cette décision. Le tribunal estime que juridiquement, il n'y a pas d'élément pour les condamner. Il n'y a donc pas d'infraction et mes clients ont tous été relaxés*".

Tout s'était passé lors de la première étape du parcours reliant Irun et

Hendaye, le 14 mars 2024. Ces deux villes frontalières, la première côté espagnol et la seconde côté français, sont séparées uniquement par le fleuve Bidassoa et reliées par le pont Saint-Jacques. Ce jour-là, au moment du coup d'envoi, les exilés se mélangent aux coureurs. En plusieurs centaines de mètres, ils franchissent la frontière entre l'Espagne et la France, habituellement très surveillée par les forces de police, dans le cadre du rétablissement des contrôles aux frontières intérieures. Les sept militants âgés de 32 à 73 ans, avaient fourni le dossard caractéristique des coureurs de la Korrika aux migrants. Une vingtaine d'associations, collectifs, syndicats mais aussi de figures politiques locales avaient revendiqué deux semaines après lors d'une conférence de presse, la coordination de cette action, un acte selon eux "*de désobéissance civile*".

Après un signalement du sous-préfet de Bayonne, le parquet avait toutefois ouvert une enquête et requis, lors de l'audience tenue en octobre, que sept militants visibles sur une vidéo de l'événement soient condamnés à des peines d'amende allant de 1 000 euros avec sursis à 1 000 euros, leur reprochant une action "*préparée*" et menée "*en bande organisée*" puis diffusée publiquement. "*Il est évident que l'action n'a jamais eu une visée économique, il n'a jamais été question de se faire de l'argent sur le dos des migrants, mais elle fait fi des lois de la République*", avait estimé le ministère public.

Tous les prévenus, dont les avocats avaient plaidé la relaxe, avaient dénoncé une "*Europe forteresse*" aux politiques migratoires "*maltraitantes et meurtrières*". "*On en train de juger la solidarité, or la solidarité c'est un devoir moral et politique. Il a à voir avec la société dans laquelle on veut vivre*", avait déclaré à la barre un militant de 73 ans.

https://france3-regions.franceinfo.fr/nouvelle-aquitaine/pyrenees-atlantiques/bayonne/la-solidarite-n-est-pas-un-delit-7-militants-basques-relaxes-apres-avoir-aide-des-migrants-lors-de-la-korrika-2024-3300900.html

CAEN

« On ne quitte jamais son pays par plaisir » : un hommage aux migrants morts en mer à Caen

Haut du formulaire

Bas du formulaire

Qu'ils aient tenté la traversée depuis Calais (Hauts-de-France) ou depuis Ouistreham, ils sont au moins 42 à avoir trouvé la mort, dans la manche en 2025. Place Courtonne à Caen , dimanche 8 février 2026, à l'heure du marché, ils étaient environ 150 à s'être rassemblé pour rendre hommage aux personnes migrants et exilées mortes en mer. Cette cérémonie, qui a lieu chaque année au début du mois de février, s'est tenue autour d'une stèle noire...

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/on-ne-quitte-jamais-son-pays-par-plaisir-un-hommage-aux-migrants-morts-en-mer-a-caen-c96ad532-04ef-11f1-b002-a12469be8537

CALAIS

La maison Margelle, un lieu d'accueil et d'accompagnement pour les hommes exilées

C'est une maison née il y a quatre ans à Calais, en toute discrétion pour protéger ses habitants : la maison Margelle, une grande bâtisse en plein cœur de la ville qui accueille des personnes exilées. Celles qui n'ont pas réussi à traverser la Manche, celles qui se sont blessées lors des tentatives, ou qui renoncent au dernier moment. Un

accueil, pour une nuit ou jusqu'à cinq semaines maximum.

La maison est composée d'une pièce à vivre, d'une cuisine, d'une salle de bain et de plusieurs chambres. *"Ici, on peut accueillir 15 personnes"*, détaille l'une des coordinatrices de la maison. Au rez-de-chaussée, une chambre a également été aménagée pour les bénévoles. La maison a été pensée pour accueillir des hommes seuls uniquement. *"Il existait déjà à Calais des structures gérées par l'Etat et des associations, pour les familles, les femmes et les enfants, même si cela reste toujours insuffisant. La Margelle répond à un vrai besoin car il y a une absence totale d'accueil pour les hommes seuls."*

Ici, ces hommes seuls peuvent se reposer et bénéficier d'un accompagnement pour gérer diverses tâches administratives. *"La maison, c'est une réponse aux besoins élémentaires mais aussi un lieu pour envisager l'après, comme apprendre le français, participer à des activités et découvrir comment on vit en France puisqu'ici, on vit vraiment ensemble, l'équipe et les habitants. Finalement, c'est très riche pour tout le monde."*

https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-nord/la-maison-margelle-un-lieu-d-accueil-et-d-accompagnement-a-calais-pour-les-personnes-exilees-4995979

Après la Margelle, une maison de répit ouvre ses portes pour les proches des personnes exilées portées disparues ou mortes en mer

Quatre ans après la création de la maison Margelle, à destination des hommes seuls exilés à Calais, un autre lieu d'habitation vient d'ouvrir ses portes. Une maison, pour accueillir cette fois-ci les familles des migrants portés disparus ou décédés en mer.

C'est une maison pas comme les autres qui vient d'ouvrir ses portes à Calais. Une maison de répit pour accueillir les familles de migrants, de passage sur la Côte pour diverses démarches douloureuses : l'identification de corps ou la recherche de proches disparus en mer lors d'une tentative de traversée de la Manche. Ces familles, logées le temps qu'elles le souhaitent dans cette maison, sont accompagnées par une dizaine de bénévoles. *"Au début, ces familles venaient à la Margelle mais on s'est très vite rendus compte qu'elles avaient besoin d'un autre endroit, peut-être plus calme et plus adapté"*, explique l'une des coordinatrices de ces maisons d'accueil.

Dans ce deuxième lieu d'habitation, dont l'adresse est tenue secrète pour protéger ses habitants, jusqu'à huit personnes peuvent être accueillies. *"Bien souvent, ces séjours sont rythmés par une procédure d'identification d'un corps, un enterrement ou un rapatriement de corps. Ces familles que nous accueillons viennent bien souvent de l'étranger et uniquement pour ces démarches-là. Grâce à la maison, ils n'ont pas à dépenser une fortune pour se loger."* Des associations se relaient également dans la maison pour accompagner les familles dans leurs démarches et faire le lien avec les autorités.

En ce moment, les proches d'un jeune migrant récemment décédé tragiquement à Calais sont accueillis dans la maison de répit.

https://www.francebleu.fr/hauts-de-france/pas-de-calais-62/calais/apres-la-margelle-une-maison-de-repit-ouvre-ses-portes-a-calais-pour-les-proches-des-personnes-exilees-1529228

Evacuation d'un camp de migrants, 163 personnes prises en charge

La préfecture du Pas-de-Calais a mené une nouvelle opération d'évacuation tôt ce mercredi 11 janvier 2026 dans la zone du Virval au sud-est de Calais. Ici, l'un des plus grands camps de migrants de la ville avait déjà été évacué le 31 Janvier 2026. Depuis,

500 personnes se sont à nouveau installées sur place avant d'être délogées par les forces de l'ordre. L'intervention s'est déroulée *"dans le calme et sans incident",* précise la préfecture.

À leur arrivée ce mercredi matin, les forces de l'ordre et les services de l'État retrouvent près de 500 personnes installées illégalement dans ce campement qui *"présente des conditions de vie indignes et particulièrement dangereuses en raison de sa proximité immédiate avec l'autoroute"*, détaille le préfet du Pas-de-Calais, "*Sa configuration favorise également l'emprise des réseaux de passeurs, exploitant la vulnérabilité des personnes migrantes. Le site génère par ailleurs des troubles, affectant la sécurité, la salubrité et la tranquillité des riverains, du centre hospitalier et des entreprises voisines."*

Une mise à l'abri a été proposée aux personnes présentes, sur la base du volontariat. 163 personnes ont accepté cette prise en charge et seront accueillies dans des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) du Pas-de-Calais et de la région Hauts-de-France, avec un accompagnement adapté. Par ailleurs, 26 personnes en situation irrégulière ont été interpellées lors de cette opération afin de procéder à la vérification de leur droit au séjour.

https://www.francebleu.fr/hauts-de-france/pas-de-calais-62/calais/calais-nouvelle-operation-d-evacuation-du-camp-de-migrants-dans-la-zone-du-virval-163-personnes-prises-en-charge-7937070

CALVADOS

Le projet : « Autour de la BD et du graffiti »

Il est destiné aux mineurs isolés étrangers et jeunes majeurs. Cette initiative à la fois culturelle et pédagogique s'appuie sur la création artistique comme levier d'expression, d'intégration et de renforcement de la confiance en soi.

Cette initiative permettra à 36 jeunes qui sont accompagnés de participer tout au long de l'année à des ateliers artistiques allant de la réalisation de fresques dans leurs lieux de vie à la création d'illustrations pour le livret d'accueil des établissements, en passant par des visites culturelles à Caen et à Marseille. L'objectif est de permettre à ces jeunes de découvrir les métiers de l'illustration et des arts urbains tout en renforçant leur intégration et leur confiance en eux.

Ce projet est né d'un constat simple : au sein de nos établissements d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair, les jeunes que nous accueillons ont un fort besoin de s'exprimer, de créer et de se projeter. Ils ont connu l'exil, la rupture familiale, et souvent des parcours traumatiques. Ils et elles arrivent en France avec une grande richesse intérieure, mais aussi beaucoup de fragilités.

À travers ce projet de création artistique, les jeunes peuvent se réapproprier leur histoire tout en travaillant en groupe et en prenant place dans un collectif. Le projet contribue également à lutter contre l'isolement et à favoriser leur inscription dans la vie culturelle des territoires de Caen et de Marseille.

L'art, et notamment la bande dessinée et le graffiti, permet de contourner les barrières linguistiques grâce à un langage universel et accessible qui parle directement aux jeunes. La BD est un formidable outil de narration et de liberté d'expression. Dans un contexte où cette liberté est un enjeu central, notamment pour des jeunes qui ont parfois fui des pays où elle n'est pas garantie, elle devient un médium très puissant.

Les jeunes participent à toutes les étapes du processus de création : les

échanges avec les artistes, la conception des illustrations et des fresques, la réflexion sur le livret d'accueil, les sorties culturelles. Ils ont l'opportunité de travailler avec un illustrateur de bande dessinée et d'un artiste de graffiti caennais reconnu. Les jeunes sont pleinement acteurs de leur environnement

Ce projet donnera lieu à 5 illustrations, 2 fresques, un nouveau livret d'accueil et plusieurs visites culturelles. Mais surtout, sur le plan humain, il vise à renforcer la confiance en soi et la participation, à permettre aux jeunes de tisser des liens, et à favoriser une meilleure appropriation de leur parcours d'accompagnement.

https://www.france-terre-asile.org/actualites/actualites-choisies/mineur-es-isole-es-quand-l-art-devient-un-levier-d-inclusion

CONDÉ-EN-NORMANDIE

Un collectif accompagne les demandeurs d'asile dans leur intégration

En 2023, des migrants hébergés à Condé sont venus à la médiathèque dans le but d'apprendre le français. Touchée, la directrice de la médiathèque de Condé-en Normandie, a été l'instigatrice de la création d'un collectif (le collectif Grain de solidarité) dans le but de leur venir en aide. L'Église protestante du Bocage met gracieusement à disposition ses locaux.

Provenant de Paris, les migrants sont répartis sur Caen, Condé-sur-Noireau ou Évrecy. « *Leur présence dans la commune dure en moyenne 8 à 10 mois, le temps que leur situation administrative progresse* ». Une vingtaine d'entre eux est hébergée à Condé. Ils sont accompagnés par l'opérateur Coallia. « *Dès le départ, ils ont souhaité apprendre le français* », précise une bénévole du collectif. Les cours sont assurés chaque semaine par des bénévoles, avec l'appui de ressources fournies par diverses structures comme la médiathèque, l'association l'Avar Vire, ou encore le Greta.

L'apprentissage vise à rendre chacun autonome dans son quotidien. « C*omme acheter un ticket de bus, se repérer en ville, faire ses courses, comprendre les prix, découvrir la culture, le cinéma, le théâtre, la gastronomie française, acquérir le vocabulaire de base, notamment grâce à des images et supports visuels* ». L'un des bénéficiaires présents à Condé depuis 18 mois témoigne : « *J'ai mis sept mois pour comprendre le français ».*

Le collectif travaille également avec l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique), qui propose chaque semaine 1 h 30 d'activités sportives. « *L'objectif est de créer du lien, favoriser les rencontres, renforcer la confiance.* » Plusieurs sont par ailleurs inscrits dans des clubs locaux de badminton, GRS ou football à Condé ou Flers. Certains sont aussi bénévoles à Condé pour la Croix-Rouge et le Secours catholique.

Le Crédit mutuel de Condé et la Confédération syndicale des familles apportent aussi leurs aides financières ou matérielles. Par exemple des kits scolaires (cahiers, stylos, crayons de couleur, règles, trousses, calendriers…).

Logés rue Saint-Martin, les migrants disposent d'environ 200 € par mois mais n'ont pas le droit de travailler.

https://www.ouest-france.fr/normandie/conde-en-normandie-14110/a-conde-en-normandie-un-collectif-accompagne-les-demandeurs-dasile-dans-leur-integration-55c59bd0-04db-11f1-ad54-b5b29bc360b3

CÔTE D'ARMOR

« Je ne passe pas une nuit sans penser à mon titre de séjour » : le témoigne un jeune migrant

Haut du formulaire

Bas du formulaire

Fin 2022, dans un hôtel à Hillion (Côtes-d'Armor), un adhérent à l'association Cajma22 (collectif d'aide aux jeunes migrants et leur accompagnants), qui est aujourd'hui l'un des trois coprésidents, va chercher un jeune mineur non accompagné âgé d'à peine 15 ans. Il est arrivé de Guinée Conakry, son dossier a été refusé par le conseil départemental des Côtes-d'Armor, il dort à l'hôtel depuis deux mois et demi, dans l'attente d'une autre solution. Le réseau avait alertés sur sa situation, et on avait trouvé une famille d'accueil à Lamballe. Trois après, âgé de 18 ans, scolarisé en bac pro à Saint-Brieuc, le guinéen espère devenir aide-soignant. Aidé par sa famille d'accueil, il attend depuis l'été 2025 une réponse de la préfecture à sa demande de titre de séjour.

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/je-ne-passe-pas-une-nuit-sans-penser-a-mon-titre-de-sejour-le-temoignage-poignant-dun-jeune-migrant-en-bretagne-2b9a6bb2-06aa-11f1-900b-ad4c91c3d8b7

ILLE ET VILAINE

L'Ille-et-Vilaine a voté 50 000 euros pour l'association SOS Méditerranée

Depuis 2020 , le conseil départemental vote une subvention annuelle de 50 000 euros à l'association SOS Méditerranée qui secourt mes migrants qui tentent la traversée entre le continent africain et l'Europe. Cette aide a été suspendue en 2025 en raison d'un plan d'économies budgétaires de 30 millions d'euros. Jeudi 12 février 2026, le Département a de nouveau voté cette aide 50 000 euros. Quarante des cinquante-quatre conseillers départementaux, de tous bords politiques, l'ont votée..

JALLAIS (MAINE-ET-LOIRE)

« Grâce à vous, nous n'aurons pas à quitter notre logement » : ces deux familles ont été entendues en Maine-et-Loire

Arrivées en 2023 à Jallais (Maine-et-Loire), deux familles guinéennes risquaient de devoir quitter leur logement à partir du 16 février 2026.

Depuis plusieurs jours, ce message circulait sur les réseaux sociaux, relayé par la page « E*t si j'allais à Jallais* » « Vous avez forcément déjà croisé Binta, Djenabou et les enfants dans la commune, que ce soit à l'école, au sport, lors d'événements publics ou lors d'une balade. Elles font partie du quotidien de notre cité, de notre vie collective. Binta est bénévole dans plusieurs de nos associations locales ainsi qu'à la maison de retraite. Arrivées en 2023, ces deux familles guinéennes devaient quitter, dès le 16 février, le logement mis à leur disposition, en plein milieu de l'année scolaire, pour rejoindre le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) de Cholet (Maine-et-Loire). Cette décision menace la scolarité des enfants qui se sont pourtant intégrés rapidement et avec succès. Après Une forte mobilisation de la part des associations, de la municipalité et des habitants, Leur appel a été entendu : Binta, Djenabou et leurs enfants vont pouvoir rester *chez eux* au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire.

https://www.ouest-france.fr/societe/immigration/grace-a-vous-nous-naurons-pas-a-quitter-notre-logement-ces-deux-familles-ont-ete-entendues-en-maine-et-loire-015e8bcc-0465-11f1-ad54-

LANNION

Meurtrières, les routes migratoires se dessinent sur le bitume à Lannion sous le regard de 150 personnes

Samedi 7 février 2026, sur le quai d'Aiguillon à Lannion (Côtes-d'Armor), a eu lieu la journée pour le souvenir des migrants disparus. Une grande fresque tracée à la craie par des Trégorrois, a matérialisé sous les traits de craie, les étapes successives d'un bateau en errance de 14 jours en Méditerranée, avec 72 migrants à son bord. Le sinistre sort de ce navire baptisé le Left to Die (Laissé pour mort), s'est soldé par neuf rescapés. Le récit du drame en mer a été relaté par une Trégorroise.

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/meurtrieres-les-routes-migratoires-se-dessinent-sur-le-bitume-a-lannion-sous-le-regard-de-150-personnes-78fe7b78-0515-11f1-b002-a12469be8537

LOON-PLAGE

Plusieurs campements ont été évacués, une cinquantaine de personnes mises à l'abri

Mercredi 18 février 2026 au matin, les forces de l'ordre sont intervenues pour évacuer plusieurs campements installés sur les communes de Loon-Plage et de Mardyck. En tout, 151 personnes étaient installées sur des terrains privés appartenant au Grand Port maritime de Dunkerque, selon la préfecture du Nord. Un nombre bien inférieur à celui avancé par les associations d'aide aux migrants sur cette zone. Selon Utopia 56, au moins 400 personnes vivraient dans ces campements.

Dans un communiqué publié mercredi, 18 février 2026, la préfecture précise que "*l'ensemble des personnes présentes sur site se sont vues proposer une mise à l'abri dans divers Centres d'Accueil et d'Examen de la Situation (CAES)*". Mais seules 51 personnes ont accepté de se rendre dans ces sites. "*En outre, 16 personnes ont été interpellées au regard de leur situation irrégulière sur le sol français, et ont été placées en retenue administrative*", indique la préfecture.

Il est fréquent qu'une minorité de personne acceptent ces mises à l'abri lors des opérations d'évacuations des campements sur le littoral nord de la France car beaucoup quittent les campements avant le début de l'évacuation, notamment pour pouvoir conserver leurs tentes, couvertures et autres affaires personnelles. Par ailleurs, les exilés ont le projet de rejoindre le Royaume-Uni, souvent après de long parcours d'errance. Pour eux, une mise à l'abri les éloignerait du littoral et donc compliquerait encore plus leur départ, malgré les conditions de vie qu'ils doivent endurer.

Les associations d'aide aux migrants condamne ces opérations hebdomadaires d'expulsion des campement qu'elles qualifient de "*harcèlement*" des exilés. "*À chaque expulsion, les forces de l'ordre enlèvent les tentes et les personnes qui étaient parties chercher un repas perdent toutes leurs affaires personnelles qui se trouvaient à l'intérieur*", souligne la coordinatrice de l'association Utopia 56 à Grande-Synthe.

Les associations d'aide aux migrants présentes sur le littoral dénoncent depuis des années les conditions de vie dramatiques des exilés dans les camps de Grande-Synthe et Loon-Plage. En novembre 2025, six d'entre elles ont attaqué l'état en justice pour *"non-respect des droits humains*" des plus de 2 000 migrants qui "*survivent*" dans des campements précaires autour de Dunkerque, notamment Loon-Plage ou encore Grande-Synthe.

Le tribunal administratif de Lille a donné raison aux humanitaires début décembre 2025. Il a enjoint aux autorités, au premier rang desquelles la préfecture du Nord, mais aussi les maires de Dunkerque et de Loon-Plage, d'installer sous dix jours "*des dispositifs adaptés permettant de répondre aux besoins élémentaires en points d'eau, douches, toilettes et évacuation des déchets des migrants*". La justice réclame également "*l'instauration de 'maraudes' destinées à l'accompagnement social des mineurs isolés*".

"*Nous avons par la suite déposé un recours devant le Conseil d'État sur les éléments de notre plainte que le tribunal administratif de Lille n'avait pas pris en compte, notamment sur les distributions de nourriture*", indique Utopia56. Mais le Conseil d'État n'a pas formulé de condamnation sur ces éléments. "*Une manière de dire que la situation est acceptable sur ce point parce que des associations font des distributions*", regrette la responsable.

REIMS

Deux enfants hospitalisés sous assistance respiratoire dorment dans la rue.

Deux enfants de 6 et 4 ans ont été brièvement hospitalisés au CHU de Reims lundi 16 février 2026 dans la soirée pour des difficultés respiratoires. Ces deux jeunes vivaient avec leurs parents et un autre enfant de trois mois sous une tente au parc Saint-John Perse de Reims. Ils sont sortis de l'hôpital mardi après-midi 17 février.

Selon plusieurs collectifs d'aide aux sans-abri, il est difficile de connaître la raison exacte de l'hospitalisation de ces deux enfants : le froid, la fumée liée au feu pour se réchauffer, le stress de dormir dehors, la pluie… Cette famille d'origine albanaise vivait en tout cas depuis une semaine sous cette tente, dans des conditions très difficiles.

Selon le collectif rémois Sövkipeu, ces cinq migrants ont vécu plusieurs semaines dans un foyer à Sainte-Menehould. Ils avaient entrepris une demande de titres de séjour, refusée il y a quelques jours. Désormais sous OQTF (Obligation de quitter le territoire français), la famille a déménagé à Reims le lundi 9 février 2026. Après de nombreux appels au 115 et plusieurs demandes infructueuses d'accès à un hébergement d'urgence, les parents et leurs trois enfants continuent donc de vivre au parc Saint-John Perse, quartier Croix-Rouge.

Les bénévoles de la Pépinière de solidarité contre la précarité (la PSCP) envisagent une action en justice, rapide, pour trouver une solution à cette famille. La Préfecture de la Marne n'a pas encore répondu.

https://www.francebleu.fr/grand-est/marne-51/reims/ils-dorment-dans-la-rue-a-reims-deux-enfants-hospitalises-sous-assistance-respiratoire-7741939

TRÉLAZÉ

Un jeune tunisien, s'épanouit dans une pâtisserie de Trélazé

Haut du formulaire

Bas du formulaire

À 18 ans passés, un tunisien porte déjà un parcours de vie que beaucoup n'imagineraient pas à son âge. Il a grandi dans une fratrie de trois sœurs et un frère. « *Depuis tout petit, je suis dans la pâtisserie, métier de mon père* », dit-il. Après une scolarité arrêtée en troisième, il enchaîne les petits métiers : poissonnerie pour les barbecues, maçonnerie, pâtisserie, et même jardinage chez des particuliers. Son rêve,

pourtant, est clair depuis longtemps : venir en France pour se former. « *La pâtisserie française, c'est la meilleure. Elle est réputée* », avance le jeune homme.

Mais le voyage est hors de portée : « *Je voulais prendre l'avion, mais c'était trop cher* ». Alors, à seulement 15 ans, il décide de partir, en bateau : *Je n'ai rien dit à ma famille, sauf à mon père. Je ne voulais pas faire pleurer ma mère.* L'embarcation l'emmène jusqu'à Lampedusa, en Sicile. «*J'étais mineur, sans papiers. Je suis resté dix jours en centre de rétention. On dormait par terre. On avait juste un verre de lait et un morceau de pain de la veille.*»

Après sa libération, il reste trois jours en Sicile avant de prendre un train pour Nice, accompagné d'autres jeunes migrants. « *Mes parents ont contacté des amis de la famille. Je suis allé dans un foyer à Blois (41), puis j'ai été transféré à Angers parce qu'il n'y avait plus de place.* » Il reprend alors sa scolarité. Une quatrième, puis une troisième. Il est hébergé en foyer. En 2023, il décroche un apprentissage à la boulangerie de la Quantinière, à Trélazé. La vente du commerce l'inquiète, mais son nouveau patron le rassure : « *Il m'a accueilli avec beaucoup de bienveillance et de considération.* » En deuxième année d'apprentissage, le garçon gagne en responsabilités. « *Je crée des nouveautés, j'installe la vitrine. Parmi ses spécialités ; des trompe-l'œil : Ça marche parfaitement. J'aime créer, adapter. Par exemple, j'allège la crème dans les pâtisseries que je prépare.* » *Son ambition est intacte « J'aimerais ouvrir ma propre affaire.* À 18 ans, il avance avec une maturité forgée par l'exil, le travail et un rêve qui ne l'a jamais quitté. »

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/trelaze-49800/amer-jeune-tunisien-sepanouit-dans-une-patisserie-de-trelaze-0a76be0c-0756-11f1-9800-439aaa612f44

MANCHE

Six mois après la signature de l'accord "un pour un", les migrants renoncent-ils à l'Angleterre ?

Six mois après la signature de l'accord franco-britannique, conclu à l'été 2025, les migrants traversent-ils moins la Manche ? Non, a répondu l'association française Utopia 56. Il "*n'a pas vraiment changé quoi que ce soit*" sur le littoral du nord de la France, selon la porte-parole de l'association, lors de la présentation du bilan 2025 effectué par l'association sur le littoral du Nord et du Pas-de-Calais. "*Ce deal n'est qu'un échange transactionnel*".

Le but de cet accord est de réduire le nombre de traversées clandestines entre la France et le Royaume-Uni en menaçant les nouveaux arrivants de les renvoyer vers les côtes françaises - et en les excluant du système d'asile britannique. En échange, la France envoie légalement des migrants vers l'Angleterre.

Entre le 1er janvier et le 8 février 2026, 1 200 migrants ont atteint les côtés anglaises en traversant la Manche, contre 1 550 l'année dernière à la même période, selon les chiffres du Home Office. Soit 22 % de moins.

Le nombre a légèrement baissé mais les causes peuvent être nombreuses, notamment les intempéries qui ralentissent les tentatives de traversées. Non seulement les départs en mer sont toujours d'actualité mais ils se font "*dans des conditions très*

chaotiques et très dangereuses (...), des conditions qui sont rendues encore plus chaotiques du fait d'une forte présence des forces de l'ordre".

"*L'accord migratoire franco-britannique est très loin d'avoir fait ses preuves*", titre la Voix du Nord, le 18 février 20260. Contactées, les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais n'ont pas répondu aux sollicitations.

En novembre 2025, un soudanais confiait :"*Peu importe, je vais quand même continuer mon chemin. Je suis venu d'Afrique, j'ai traversé le désert, la mer Méditerranée… J'ai fait trop de route pour arrêter maintenant et avoir peur d'un accord*".

À Londres, on ne s'enthousiasme pas sur les premières retombées post-accord. Selon les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur, transmis mercredi 18 février 2026, jusqu'à aujourd'hui, 305 migrants ont été renvoyés en France - tandis que 367 ont été admis légalement au Royaume-Uni dans le cadre de cet accord. Un nombre de personnes très en deçà des espérances des autorités des deux pays. Et 41472 migrants sont arrogés en petits bateau en 2025 !

La ministre britannique de l'intérieur a reconnu en janvier 2026 que le nombre de personnes échangées entre la France et le Royaume-Uni jusqu'à présent était "*relativement faible*" - tout en soulignant qu'il s'agissait d'un projet pilote. Un membre du parti conservateur britannique d'opposition, a qualifié de son côté les résultats « *d'échec lamentable* ». "*Les chances qu'un migrant clandestin de la Manche soit expulsé dans le cadre de ce programme sont pratiquement nulles*."

L'accord fait également face à de nombreuses critiques internationales. Le 8 décembre 2025, 9 experts de l' ONU avaient remis une lettre de 20 pages aux autorités britanniques, exprimant leurs inquiétudes quant à des violations potentielles des droits humains dans le cadre de ce deal. Dans la missive, les experts demandaient aussi de mettre fin à cet accord. Interrogé, le Home Office s'était défendu de toute dérive. "*Nous sommes confiants quant au fondement juridique de ce projet pilote, qui est pleinement conforme au droit national et international*", avait déclaré un porte-parole.

MEDITERRANEE

Les tragédies maritimes soulignent l'urgence d'une nouvelle approche en Méditerranée

La récente série de naufrages et d'incidents tragiques en mer Méditerranée rappelle qu'il est urgent de prendre des mesures plus fortes et concertées pour éviter de nouvelles pertes injustifiables parmi les personnes qui fuient désespérément en quête de sécurité. Les personnes qui entreprennent ces traversées sont tellement désespérées qu'elles s'embarquent en grand nombre pour des périples où leurs chances de survie sont incertaines. Il ne s'agit pas d'événements isolés, mais d'une tendance sinistre qui se poursuit d'année en année, malgré les appels répétés à s'attaquer aux causes qui poussent ces personnes à entreprendre ces voyages tout en leur portant secours lorsque le besoin se présente.

La Méditerranée reste le principal itinéraire emprunté par les personnes qui tentent de rejoindre l'Europe, mais c'est aussi l'un des plus meurtriers au monde. Rien qu'en 2025, plus de 146 000 personnes ont traversé vers l'Europe par toutes les routes

maritimes, tandis que 1 953 personnes ont été déclarées mortes ou disparues, selon les données du HCR . Le HCR, continue de collaborer avec les États, ses partenaires et les communautés afin d'identifier rapidement les besoins en matière de protection tout au long du parcours et de proposer des alternatives aux déplacements dangereux.

Il est nécessaire de mettre en place des **programmes** plus réguliers afin de **permettre aux réfugiés et aux demandeurs d'asile de se rendre en toute sécurité dans des pays tiers et de bénéficier d'options viables dans les pays d'asile et de transit.** Ces programmes sont actuellement peu nombreux et pourraient être développés relativement facilement. Malgré des besoins considérables, en 2025, moins de 3 000 réfugiés ont été réinstallés depuis l'Afrique du Nord, les places étant réservées aux personnes les plus vulnérables.

Nous ne pouvons pas tolérer que la Méditerranée reste un cimetière pour ceux qui cherchent la sécurité. Seule une nouvelle action collective audacieuse permettra d'éviter de nouvelles tragédies.

https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiques-de-presse/commentaire-d-actualite-les-tragedies-maritimes-soulignent

Un tribunal sicilien condamne l'Italie à indemniser l'ONG Sea-Watch pour avoir bloqué son bateau de sauvetage en 2019

Mercredi 18 février 2026, un tribunal de Palerme a condamné les autorités italiennes à indemniser l'ONG d'aide aux migrants Sea-Watch pour avoir bloqué dans un port son navire de sauvetage en mer en 2019. L'instance a jugé que l'association allemande devait recevoir 76 000 euros de la part de l'Italie, en compensation de ce que Sea-Watch décrit sur X comme un "*blocage injuste*".

En juin 2019, le Sea-Watch 3 accostait de force sur l'île italienne de Lampedusa, au large de la Tunisie, après avoir été bloqué en mer pendant deux semaines avec des dizaines de migrants à bord. Il bravait ainsi une interdiction gouvernementale qui empêchait à l'époque les navires de sauvetage des migrants d'approcher des côtes italiennes.

À son arrivée sur l'île, le bateau avait heurté un navire de police, et en conséquence, avait été saisi pendant 5 mois avant d'être relâché par le justice. L'activiste et ancienne députée européenne, qui commandait alors le Sea-Watch 3, avait été arrêtée sous l'accusation d'aide à l'immigration clandestine. Mais les charges retenues contre elle ont finalement été abandonnées par un juge en 2021. Elle " *a agi dans l'accomplissement du devoir de sauvetage prévu par le droit national et international de la mer*", avait estimé la juge en charge de l'affaire.

Les *76 000 euros* d'indemnités doivent notamment permettre de rembourser les frais portuaires, le carburant nécessaire au maintien en activité du navire et les frais juridiques engagés cette année-là. Les ministères de l'Intérieur, des Transports et de l'Économie, ainsi que les autorités siciliennes locales sont les institutions condamnées à payer cette somme. "*La loi soutient une fois de plus la désobéissance civile*", a salué Sea-Watch. Outre cette période en 2019, ces dernières années, les navires humanitaires de l'ONG ont été plusieurs fois immobilisés par les garde-côtes italiens.

Dans le même temps, cette décision du tribunal laisse le première ministre italienne "*littéralement sans voix*". "*Le rôle des magistrats est-il de faire respecter la loi ou de récompenser ceux qui se vantent de ne pas la respecter ?*", s'est-elle mercredi 18

février 2026. Elle critique régulièrement les magistrats qui contestent ses mesures visant à endiguer l'immigration irrégulière. En début de semaine, la justice italienne a condamné le ministère de l'intérieur à indemniser à hauteur de 700 euros un migrant d'origine algérienne transféré à son insu d'Italie vers le centre de rétention de Gjadër en Albanie, en 2025. Un jugement que la Première ministre a également fustigé. "*Nous ferons tout le nécessaire pour défendre les frontières et la sécurité des citoyens*"

La période janvier-février 2026 est la plus meurtrière en Méditerranée depuis 2014

Entre le 1er janvier et le 18 février 2026, 547 migrants sont morts en Méditerranée en tentant de rejoindre les côtes européennes, selon les données de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Ce chiffre n'avait jamais été atteint aussi tôt dans l'année depuis 2014 et le début des recensements de l'agence onusienne. En 2025 à la même période, l'OIM avait comptabilisé 247 décès dans cette zone maritime, et 266 en 2024. Même à la même période de 2016, année la plus mortelle en Méditerranée (avec plus de 5 000 morts sur l'ensemble de l'année), l'organisation avait recensé 418 migrants morts.

Le chiffre de 547 morts enregistré en 2026 par l'OIM pourrait être bien plus élevé. Lors de la tempête Harry qui a balayé le bassin méditerranéen et les côtes italiennes du 19 au 21 janvier 2026, plusieurs embarcations ont disparu en mer. L'ONU estime que 8 bateaux avec 380 personnes à bord ont fait naufrage en Méditerranée centrale.

Mais les ONG Mediterranea Saving Humans (MSH) et Refugees in Libya ont dénombré près de 30 embarcations parties de Tunisie durant cette période. Au total selon les humanitaires, un millier d'exilés ont péri pendant la tempête Harry. Pour établir leur chiffre de 1 000 disparus, les deux ONG se sont basées sur des témoignages recueillis auprès de proches de disparus, et de migrants en Tunisie qui devaient prendre place sur des canots, mais qui n'ont pas pu le faire faute d'argent pour payer le passage. Il pourrait s'agir de "la plus grande tragédie de ces dernières années le long des routes de la Méditerranée centrale", avait déploré la présidente de l'ONG italienne Mediterranea Saving Humans (MSH) le lundi 2 février 2026. L'OIM reconnaît que son bilan de 2026 est une "*estimation minimale*".

Blocus maritime italien en méditerranée

Les ONG craignent par ailleurs que les nouvelles lois italiennes ne compliquent davantage leurs opérations de sauvetage. La semaine dernière, le conseil des ministres a approuvé le projet de loi durcissant les règles sur l'immigration. Parmi elles, instaurer un "*blocus maritime*". Cela signifie que "*sur décision du Conseil des ministres, l'accès aux eaux territoriales peut être interdit aux navires* [d'ONG] *qui constituent une menace pour la sécurité nationale pour une durée maximale de 30 jours, renouvelable jusqu'à six mois*". Les navires humanitaires qui forceraient le blocus et ne respecteraient pas l'ordre d'arrêt s'exposent à des amendes pouvant atteindre 50 000 euros. "*En cas de violations répétées de l'interdiction, le navire sera d'abord saisi, puis confisqué. Les migrants à bord, considérés comme demandeurs d'asile, pourront être transférés vers des pays tiers sûrs avec lesquels l'Italie a conclu des accords, notamment l'Albanie, afin d'y régulariser leur situation*".

Toutefois, le projet de loi ne précise pas comment exactement les navires des ONG seront empêchés de traverser les eaux italiennes, ni par qui.

SOS Humanity, Sea-Watch, Mediterranea Saving Humans et Médecins sans frontières (MSF), ont déclaré que ce projet de loi n'avait pas pour but de réguler les flux migratoires, "*mais de cibler et de bloquer les navires humanitaires, ce qui aura pour conséquence d'augmenter le nombre de personnes qui perdent la vie en mer*".

UNION EUROPÉENNE

LE RÈGLEMENT RETOUR ACTUELLEMENT EN COURS DE NÉGOCIATION

L'UE négocie actuellement un règlement sur les expulsions (« règlement retour ») visant à étendre et banaliser les rafles migratoires et les mesures de surveillance dans nos quartiers. Ils veulent obliger les États membres à « détecter » les personnes en situation irrégulière – transformant les espaces du quotidien, les services publics et les interactions communautaires en outils de contrôle migratoire à la manière de l'ICE. Aux États-Unis, cela a déjà conduit à une crise de santé publique, des personnes sans papiers renonçant à accéder aux soins médicaux de base par crainte d'être signalées ou arrêtées.

En pratique, les mesures de « détection » proposées par la Commission pourraient entraîner (et certaines sont déjà mises en œuvre dans plusieurs États membres de l'UE) :

- **Des perquisitions policières dans des domiciles privés,** permettant aux autorités d'entrer dans des espaces de vie pour rechercher des personnes sans papiers – sans mandat judiciaire – ainsi que dans des bureaux et des lieux d'hébergement gérés par des organisations humanitaires.
- **Des opérations policières dans l'espace public** – comme le déploiement de 4 000 agents de police en France en juin 2025 pour mener des contrôles massifs dans les gares routières et ferroviaires afin d'arrêter et de placer en rétention des personnes sans papiers, ou l'introduction de contrôles aux frontières intérieures en Belgique sur les autoroutes, dans les gares et les aéroports.
- **La surveillance et les technologies** – telles que la collecte massive de données personnelles et leur échange entre forces de police à l'échelle de l'UE, ainsi que l'utilisation de systèmes d'identification biométrique pour suivre les déplacements des personnes et renforcer le contrôle des personnes sans papiers et des personnes racisées.
- **Des obligations de signalement imposées aux autorités publiques** – comme celles en vigueur depuis les années 1990 pour les services sociaux en Allemagne, ou celles actuellement discutées en Suède.
- **Le profilage racial** – des contrôles fondés sur l'apparence, la langue ou l'origine supposée, plutôt que sur le comportement individuel, conduisant à un ciblage discriminatoire des communautés racisées, déjà une pratique courante en Europe.

Cette menace est réelle et immédiate. La proposition de la Commission européenne promeut explicitement des mesures de « détection » et, en décembre dernier, les États membres ont validé une position appelant à des politiques encore plus répressives, incluant des perquisitions policières dans des domiciles privés pour localiser des personnes sans papiers. En outre, la plupart des groupes politiques au Parlement européen, des libéraux à l'extrême droite, ont déposé des amendements soutenant l'inclusion obligatoire de mesures de détection.

Les mesures de détection créent de la peur, de la discrimination et de la persécution, et brisent les liens sociaux et communautaires. Elles dissuadent l'accès aux soins de santé essentiels (y compris les soins liés à la grossesse, le traitement des maladies chroniques et les vaccinations), ainsi qu'à l'éducation et aux services sociaux. Elles enferment les personnes dans des situations de violence, d'exploitation et de maltraitance ; sapent la confiance entre les professionnels et les personnes qu'ils et elles accompagnent ; favorisent le profilage racial et la discrimination systémique ; et violent les droits fondamentaux à la vie privée et à la protection des données.

Ces risques ont été soulevés au niveau international. Le 26 janvier, 16 rapporteurs spéciaux, experts indépendants et groupes de travail des Nations unies ont adressé une lettre conjointe à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil de l'UE, avertissant que le projet de règlement sur les expulsions pourrait imposer des obligations de signalement aux professionnels, décourageant l'accès aux services essentiels et portant atteinte aux droits fondamentaux.

Inscrire des mesures de détection dans une législation européenne contraignante reviendrait à les financer, les légitimer, les étendre et les standardiser à l'échelle de l'Europe, tout en légitimant des pratiques illégales comme le profilage racial. Cela consoliderait un système punitif, nourri par les discours d'extrême droite et fondé sur la suspicion racialisée, la dénonciation, la rétention et l'expulsion. Loin de protéger les droits fondamentaux, l'UE est en passe d'inscrire dans le droit une idéologie de la criminalisation qui cible des personnes uniquement en raison de leur situation administrative.

L'Europe sait, par sa propre histoire, jusqu'où peuvent mener les systèmes de surveillance, de stigmatisation et de contrôle.

Nous appelons les responsables politiques, les autorités publiques, les travailleurs des services publics, les organisations de la société civile et les communautés à travers l'Europe à rejeter la « détection » sous toutes ses formes et à se mobiliser contre des politiques qui criminalisent les personnes sur la base de leur statut de séjour et érodent les droits fondamentaux de toutes et tous.

https://migreurop.org/article3541.html?lang_article=fr

LISTE DE PAYS TIERS "SÛRS" ET EXTERNALISATION DES DEMANDES D'ASILE ADOPTÉS PAR LE PARLEMENT

Le Parlement européen a définitivement adopté, mardi 10 février 2026, deux

textes phares pour durcir la politique migratoire du continent, grâce à une alliance de la droite et de l'extrême droite. "*C'est un jour très sombre pour les droits humains dans l'Union européenne* (UE)", a réagi la responsable de la campagne Migration et asile à Amnesty International dans un communiqué publié mardi 10 février.

La nouvelle liste de pays tiers considérés comme "sûrs" par l'Union européenne (UE) définitivement adoptée : il s'agit du Kosovo, du Bangladesh, de la Colombie, de l'Égypte, de l'lnde, du Maroc et de la Tunisie. Ces pays, considérés "*comme des pays sûrs pour leurs propres ressortissants*", signifie que : *les demandeurs d'asile de ces pays verront leur dossier examiné de "façon accéléré"*. En cas de rejet, leur expulsion devrait être aussi plus rapide. Le Parlement rappelle toutefois que certaines catégories de personnes restent vulnérables même dans des pays dits sûrs. "*Il convient d'accorder une attention particulière aux demandeurs qui se trouvent dans une situation particulière dans ces pays, tels que les personnes LGBTQI, les victimes de violences sexistes, les défenseurs des droits de l'homme, les minorités religieuses et les journalistes*".

Le Parlement précise que les pays "*candidats à l'adhésion à l'UE*" comme la Turquie, la Serbie, la Bosnie et la Géorgie ou le Monténégro sont "*présumés sûrs*" aussi. La Commission européenne assure que les pays dans lesquels les migrants pourraient être envoyés devront avant tout respecter les droits fondamentaux.

Cette liste, qui fait bondir les ONG, dont Human Rights Watch, "*soumet les citoyens de ces pays à une présomption automatique de non-besoin de protection et les oriente vers des procédures accélérées susceptibles de négliger leur situation personnelle*".

Une eurodéputée Renew, est vent debout contre les rangs de l'extrême droite qui ont soutenu les deux mesures. "*La réalité, c'est que ce texte ne va rien résoudre et empêchera une meilleure gestion du défi migratoire*", écrit-elle. "*Externaliser nos responsabilités, c'est une forme de lâcheté*".

La liste des réactions indignées du côté des plus petites associations et collectifs de défense des migrants est longue aussi. Beaucoup s'interrogent sur la pertinence de désigner la Tunisie comme pays "sûr" et démocratique. "*Le Parlement européen a voté une liste (...) de 'pays d'origine sûrs'. Les étiquettes ne créent pas la sécurité. Seule la réalité le fait. La Tunisie figure sur cette liste – malgré de nombreux rapports faisant état de répression et de violence*", s'alarme l'ONG SOS Humanity - qui secourt les migrants en Méditerranée. "*Il est absolument clair que la Tunisie n'est pas un pays sûr*". À l'initiative de SOS Humanity, plus de 30 associations ont signés une lettre pour le Parlement européen, appelant à l'abrogation de cette liste. La Tunisie, écrivent-elles, est un pays où "*les violations* (sont) *massives et bien documentées*" et "*commises par les autorités tunisiennes*". En 2025, 8 853 migrants ont quitté le pays via le programme de "retour volontaire" de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Un chiffre en hausse de 28 % par rapport à l'année précédente. Ce record s'explique par la dégradation des conditions de vie en Tunisie des exilés, empêchés de travailler ou de louer un appartement, et harcelés par les forces de l'ordre.

L'Égypte et le Maroc figurent aussi sur cette liste de pays "sûrs" et sont des partenaires migratoires de l'UE depuis plusieurs années. L'Union européenne avait en effet signé en mars 2024 un nouvel accord avec l'Égypte pour freiner l'immigration irrégulière vers l'Europe. Selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'agence des garde-côtes européenne Frontex, les ressortissants égyptiens sont devenus, e, 2025, la première nationalité africaine à atteindre clandestinement les côtes européennes.

Ce partenariat UE-Égypte inquiète depuis longtemps les défenseurs des droits qui dénoncent la politique du président egyptien et le non-respect régulier des droits de l'Homme dans le pays. "*Les autorités égyptiennes continuent de réprimer les critiques, d'étouffer la société civile*", selon un rapport d'amnesty international.

De même pour le Maroc. L'UE soutient financièrement le pays depuis plus de 10 ans. Près de 500 millions d'euros versés en 2022 par l'UE pour lutter contre l'immigration clandestine. Sans parlé des fonds versés par l'Espagne. Or, à l'intérieur des frontières du pays s'appliquent de n ombreuses violences envers les migrants sans papiers ou demandeurs d'asile.

Deuxième nouveauté : les États membres de l'UE pourront renvoyer des demandeurs d'asile vers des pays dont ils ne sont pas originaires mais que l'Europe considère comme "sûrs".

"D*e nouvelles conditions permett*[ent] *aux États membres de l'UE de décider si un pays est sûr pour les demandeurs qui ne sont pas ressortissants de ce pays* [...] *Les pays européens pourront conclure des accords avec des pays tiers dans lesquels les demandes de protection seront examinées*". Concrètement, avec l'aval de Bruxelles, chaque pays de l'UE sera donc libre de conclure des accords migratoires avec des pays tiers sûrs - pour y envoyer des demandeurs d'asile. Cette sous-traitance de l'asile par des pays tiers n'est pas totalement inédite. Elle avait déjà été testée par la Première ministre italienne qui a financé la construction de centres en Albanie pour y externaliser les demandes d'asile des exilés arrivés en Italie. Le projet a été jusqu'à présent semé d'embuches juridiques et les centres servent finalement aujourd'hui de centres d'expulsion. Mais le texte adopté mardi pourrait faciliter l'application de ce concept, au grand dam des ONG et de la gauche, qui s'inquiètent du traitement des demandeurs d'asile dans ces pays.

C'est "*une étape de plus de la déshumanisation de la politique migratoire de l'Union européenne*", a déploré une eurodéputée écologiste, regrettant que la dignité des demandeurs d'asile soit "*bafouée*". "*Le texte sur les pays sûrs mettra des centaines de milliers de personnes en danger. Des pays tiers seront considérés comme sûrs malgré une situation extrêmement préoccupante en matière de droits humains*".

L' externalisation de l'asile hors des frontière de l'UE fait bondir de nombreuses ONG. "*Ce changement politique inquiétant porte atteinte aux principes fondamentaux de l'UE*", pour Amnesty. *Nous assistons au démantèlement par l'Union européenne des infrastructures internationales de protection des droits humains*", conclut l'ONG.). Cette mesure "*reviendrait à abandonner* [les demandeurs d'asile] *dans des lieux où ils n'ont aucun lien culturel, aucune famille, aucune communauté, et où leurs chances d'obtenir une procédure d'asile équitable et un soutien pour reconstruire leur vie seraient compromises*".

Pour Human Rights Watch,"*Ce vote signifie que les personnes qui demandent l'asile dans l'UE pourraient voir leur demande rejetée sans examen et être renvoyées dans des pays avec lesquels elles n'ont aucun lien et où elles n'ont jamais mis les pieds (...) Ces mesures marquent l'abandon de l'engagement de l'UE en faveur de la protection des réfugiés et ouvrent la voie à la conclusion d'accords entre les États membres de l'UE et des pays tiers pour le traitement hors territoire des demandes d'asile*."

"L*es citoyens attendent de nous que nous tenions nos promesses en matière de politique migratoire, et c'est exactement ce que nous faisons aujourd'hui*", a salué une

eurodéputée de la droite conservatrice depuis l'hémicycle.

La baisse des arrivées - environ 25 % d'entrées irrégulières en moins par rapport à l'an dernier - n'a pas fait retomber la pression sur les responsables politiques du Vieux continent. Le centre de gravité politique de l'Europe a glissé à droite, poussant ses dirigeants à serrer encore la vis sur l'immigration.

Les seuls sceptiques sont la France et l'Espagne. Plus modérés, ils s'interrogent sur la légalité et l'efficacité de certaines « hubs retour ». Rappelons que les eurodéputés souhaitent finaliser la plupart de ces mesures - via un vote final en mars 2026 au Parlement - afin de les faire entrer dans le Pacte asile qui sera effectif en juin 2026.

Avec ce pacte - adopté en mai 2024 -, Bruxelles veut renforcer les contrôles aux frontières pour décourager les entrées irrégulières, inciter à une immigration légale et organiser la gestion de l'asile lors de situations de crise.

STRATÉGIE EUROPÉENNE D'ASILE ET DE GESTION DES MIGRATIONS : DES OBJECTIFS PRÉOCCUPANTS

Une stratégie est un document non-contraignant expliquant les priorités politiques et les objectifs de l'Union européenne (UE). La Commission européenne a publié sa première stratégie pour les : migrations. Elle contient plusieurs aspirations inquiétantes.

L'un des objectifs principaux est de réduire la « migration illégale ». Le taux de reconnaissance pour 2024 s'élevait à 51,4 %, et de 42,8 % au troisième trimestre 2025 .

Afin de réduire cette « migration illégale », l'accent est mis sur le renforcement des frontières, la révision du rôle de l'agence de garde-frontières et de garde-côtes Frontex et le démantèlement des réseaux de passeurs. Bien que louable, cet objectif apparaît commode dans le but de réduire les arrivées. L'affirmation selon laquelle « *chaque voyage par des passeurs évité est potentiellement une vie sauvée* » est loin d'être une vérité absolue. Les voies légales d'entrée sont plus que limitées.

Augmenter le nombre de retours des personnes n'ayant pas de droit de rester fait aussi partie des priorités. La protection (temporaire) des Ukrainiens est aussi avancée comme une priorité. En revanche, il est écrit qu' «*il est nécessaire de définir une voie vers la poursuite du séjour légal et de faciliter l'intégration des Ukrainiens dans les sociétés d'accueil* », tout en soutenant « *leur retour dans leur pays afin de contribuer à sa reconstruction lorsque la situation le permettra* ».

La coopération avec des pays tiers, en utilisant des leviers et des incitations (commerce, aide au développement, visas), est un objectif transversal de la stratégie. Forum réfugiés a plusieurs fois alerté sur cette approche, qui n'est pas prévu par les Traités pour des accords internationaux et ne permet pas un contrôle parlementaire.

Le renforcement de la coopération avec le Royaume-Uni est aussi envisagé, dont le projet pilote convenu entre la France et le Royaume-Uni, soutenu par la Commission.

Par ailleurs, l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle est privilégiée, sans considérations pour les risques qui y sont associés.

Certains points positifs sont présents, dont les objectifs d'améliorer la

reconnaissance des qualifications, de lutter contre l'exploitation, de promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants à tous les niveaux de gouvernance, et d'encourager les talents à venir dans l'UE afin de renforcer la compétitivité tout en renforçant les ambitions en matière de réinstallation et d'admission humanitaire. La Commission souhaite notamment soutenir « *les activités de formation et de préparation au départ destinées aux demandeurs d'emploi originaires de pays tiers, afin de leur permettre d'acquérir les compétences techniques, professionnelles, linguistiques et culturelles requises* ».

https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-europe/1863-reglement-qualification-vers-davantage-de-disparites-a-l-echelle-europeenne-2

LA COMMISSION EUROPÉENNE S'INQUIÈTE DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE ESPAGNOLE

À contre-courant des autres pays européens, l'Espagne prône ces dernières années une politique accueillante envers les étrangers. Alors que la plupart des États membres durcissent leur politique migratoire, le gouvernement espagnol a adopté, fin janvier 2026, un décret royal visant à régulariser 500 000 migrants sans papiers présents dans le pays. Seront éligibles les étrangers arrivés avant le 31 décembre 2025 et présents depuis au moins cinq mois sur le territoire espagnol et sans casier judiciaire. Le titre de séjour sera valable d'un à cinq ans et renouvelable. Les bénéficiaires pourront obtenir la citoyenneté après dix ans de séjour en Espagne.

Cette mesure semble inquiéter la Commission européenne. "*Elle n'est pas conforme à l'esprit de l'Union européenne en matière de migration*", a déclaré un fonctionnaire européen. Lors d'un débat au Parlement européen, mardi 10 février 2026, le Commissaire européen aux Affaires intérieures et à la Migration a averti que cette régularisation massive en Espagne ne devait pas avoir de "*conséquences négatives*" pour les autres pays de l'UE.

Les craintes de la Commission portent particulièrement sur le potentiel déplacement de ces personnes régularisées à travers l'Europe. Avec leur nouveau titre de séjour, elles pourront se rendre dans un autre État membre pour un maximum de 90 jours, tous les 180 jours. Mais les dirigeants européens craignent que certaines personnes ne s'installent dans un autre pays de l'UE sans en avoir l'autorisation.

Un permis de séjour "*n'est pas un chèque en blanc*" pour circuler sans restriction dans l'ensemble de l'UE, a insisté mardi devant les eurodéputés Magnus le commissaire, réaffirmant que si les politiques nationales de régularisation sont autorisées, il existe des règles européennes claires régissant la libre circulation et le séjour. Si des bénéficiaires de la mesure de régularisation espagnole sont contrôlés en situation irrégulière dans un autre État membre, ils "*doivent retourner dans le pays où le permis a été accordé*".

Ces dernières années, le centre de gravité politique de l'Europe a glissé à droite, poussant ses dirigeants à serrer toujours plus la vis sur l'immigration et à dissuader les exilés de venir sur le continent. Le Pacte asile et migrations, qui devrait entrer en vigueur en juin prochain, va remodeler toute la politique migratoire européenne. Avec ce

pacte - adopté en mai 2024 -, Bruxelles veut renforcer les contrôles aux frontières pour décourager les entrées irrégulières, inciter à une immigration légale et organiser la gestion de l'asile lors de situations de crise.

Mardi 10 février 2026, les nouvelles mesures, durcissant un peu plus la politique migratoire, sont vivement critiquées par les défenseurs des droits et certains politiques. Même à droite de l'échiquier politique, certaines personnalités dénoncent ce nouveau texte.

POURQUOI L'ESPAGNE RÉGULARISE 500 000 MIGRANTS SANS PAPIERS

Le gouvernement socialiste espagnol s'apprête à régulariser la situation d'environ un demi-million de personnes qui vivent et travaillent actuellement sans papiers dans le pays. Cette régularisation massive, la première en Espagne depuis plus de 20 ans, est née d'une proposition soutenue par les citoyens, signée par quelque 700 000 personnes et appuyée par des centaines d'organisations de la société civile, et également l'Église catholique.

Si la plupart des immigrants en Espagne ont un statut légal, l'économie florissante du pays a également attiré des centaines de milliers de personnes, pour la plupart en âge de travailler, venues du monde entier pour rejoindre l'économie informelle du pays. Les migrants sans papiers travaillent sur les chantiers de construction, dans les fermes, dans les magasins et les restaurants ou chez des particuliers, où ils font la cuisine, le ménage et s'occupent des enfants. La plupart de ces travailleurs proviennent des anciennes colonies du pays en Amérique latine et en Afrique du Nord, telles que le Venezuela, la Colombie, l'Équateur et le Maroc voisin.

Et si les images de migrants escaladant les barbelés qui entourent les enclaves espagnoles en Afrique du Nord ou se dirigeant vers les îles Canaries dans des embarcations de fortune ont durablement marqué l'imaginaire collectif, la réalité est généralement moins dramatique. La plupart des migrants sans papiers sont des personnes entrées légalement en Espagne, qui ont dépassé la durée de validité de leur visa et trouvent du travail au noir.

Cette décision contraste fortement avec le durcissement de l'approche envers l'immigration clandestine qui s'est répandu en Europe et aux États-Unis ces dernières années, à mesure que l'extrême droite a gagné du terrain.

Le Premier ministre espagnol a affirmé que, loin d'être un fardeau pour les services sociaux du pays comme le prétendent ses détracteurs, les migrants jouent un rôle crucial dans le maintien de l'État providence. Selon lui, l'intégration d'un demi-million de travailleurs dans l'économie formelle ne fera que renforcer le système de sécurité sociale du pays.

Pour la directrice adjointe du Migration Policy Institute Europe, la décision de l'Espagne est en partie motivée par la crainte que la population espagnole vieillissante ne soit pas en mesure de fournir la main-d'œuvre dont le pays a besoin pour prospérer. "*Si l'on examine le déclin démographique, le taux de fécondité en Espagne est le plus bas d'Europe, il est vraiment très faible*. "*Il y avait beaucoup de pénuries de compétences, de main-d'œuvre, et de facto, beaucoup de migrants en situation irrégulière travaillent, surtout dans le secteur informel. Et grâce à la régularisation, vous pouvez bien sûr*

obtenir plus de recettes fiscales, et vous obtenez également une meilleure adéquation avec leurs compétences, car les gens peuvent réellement travailler à leur niveau de compétence. C'est donc une approche très pragmatique."

Elle voit dans la décision du gouvernement Sanchez, prise dans le cadre d'un accord conclu avec ses anciens partenaires de coalition, le parti de gauche Podemos, une défense de l'immigration comme un moteur fondamental de la prospérité économique du pays. Les données officielles publiées le 27 janvier 2026 indiquent que 52 500 des 76 200 personnes qui ont contribué à la hausse du nombre d'emplois au dernier trimestre 2025 sont nées à l'étranger, ce même trimestre ayant enregistré le taux de chômage le plus bas en Espagne depuis 18 ans. "*C'est vraiment quelque chose qui revient sans cesse : ce lien avec l'économie, le maintien de l'accès à la protection sociale et un pays sain et compétitif. C'est vraiment un argument central dans tout cela, et les faits vont effectivement dans ce sens*", observe la directrice adjointe. "*Je pense qu'une citation de* [Sanchez] *illustre très clairement leur approche : selon lui, 'l'Espagne doit choisir entre être un pays ouvert et prospère ou un pays fermé et pauvre*'".

Depuis la dernière régularisation massive en 2005, la sixième régularisation de ce type depuis la chute de la dictature de Franco, l'Espagne a adopté une approche moins radicale à l'égard des migrants sans papiers, leur offrant un parcours progressif sur plusieurs années pour obtenir le droit légal de vivre, de travailler et, à terme, de devenir citoyens espagnols.

Le pays a largement échappé à la montée du sentiment anti-immigration qui a propulsé les partis d'extrême droite sur le devant de la scène – et parfois au pouvoir – à travers l'Europe et au-delà.

Pour la directrice adjointe, l'Espagne n'est pas à l'abri de la montée du sentiment nationaliste, le niveau de rejet de l'immigration n'ayant pas atteint les mêmes sommets que dans d'autres régions d'Europe. "*L'Espagne connaît également des tendances similaires à celles que nous observons dans d'autres pays d'Europe et, bien sûr, outre-Atlantique, à savoir un discours de plus en plus restrictif sur l'immigration et une montée en puissance du soutien à l'extrême droite*", explique-t-elle. "*En ce moment, Vox met l'accent sur cette question et fait tout pour le faire savoir. Cela participe à renforcer le soutien de ceux qui s'opposent à l'immigration et qui sont d'accord avec eux*".

En mai dernier, le groupe de réflexion espagnol Funcas a constaté que le soutien à l'immigration était parmi les plus élevés d'Europe, avec seulement 28 % des personnes interrogées favorables à une restriction de l'immigration en 2024. Une perception de l'immigration qui était déjà positive lorsque le pays était secoué par un chômage massif à la suite de la crise de 2008. "*Même pendant les années où le chômage dépassait 25 %, le soutien à l'immigration est resté largement stable*", indique le rapport.

Et comme de plus en plus de pays européens sont confrontés à des besoins similaires en main-d'œuvre, offrir à ces personnes qui exercent déjà leur métier sans protection juridique un moyen de sortir de la précarité pourrait bien être une solution, remarque ma directrice adjointe. "*Cela donne matière à réflexion aux décideurs politiques à travers l'Europe et le monde entier, d'autant plus que la concurrence pour les talents, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le vieillissement et le déclin démographique affectent nos économies et nos sociétés, et que cette tendance va s'accentuer*", observe-t-elle. "*Il sera donc intéressant de voir comment cela pourrait devenir un outil à l'avenir, peut-être si le vent tourne et que l'Espagne le teste réellement et crée réellement ces preuves pour élaborer de futures politiques sur la manière de le faire – et de bien le*

faire."

https://www.france24.com/fr/europe/20260129-pourquoi-l-espagne-r%C3%A9gularise-500-000-migrants-sans-papiers

ALLEMAGNE

Admissions à titre humanitaire et réinstallations : l'Allemagne réduit son accueil au strict minimum

Le nombre de réinstallations de réfugiés et d'admissions pour des raisons humanitaires en Allemagne est en forte baisse. En 2021, plus de 32 000 personnes ont été admises en Allemagne à titre humanitaire ou dans le cadre de programmes de réinstallation de réfugiés coordonnés par les Nations unies. L'année 2021 avait été marquée par le retour au pouvoir des talibans en Afghanistan, provoquant un exil massif et entraînant ainsi un grand nombre d'admissions. En 2022, ce chiffre avait déjà diminué de moitié, pour atteindre un peu plus de 16 000 admissions, avant de passer à près de 7500 en 2023 et en 2024. Enfin, en 2025, l'Allemagne a accueilli à peine 1 400 personnes à titre humanitaire ou dans le cadre d'une réinstallation, alors que le gouvernement dirigé par les conservateurs, en coalition avec les socio-démocrates, s'emploie depuis près d'un an à supprimer presque tous les programmes d'admission humanitaire.

Le ministère allemand de l'Intérieur a déclaré que les admissions à titre humanitaire n'étaient désormais accordées que dans des cas individuels exceptionnels, sans fournir de détails sur les critères appliqués. "*Les programmes d'admission humanitaire permettent depuis longtemps aux personnes de venir en Allemagne de manière réglementée et ordonnée. Cela impliquait souvent des délais d'attente considérables, mais offrait une sécurité bien plus grande aux personnes en quête de protection, qui n'étaient alors pas contraintes de recourir à des voies dangereuses et irrégulières*", rappelle une juriste .

Les programmes de réinstallation ont également subi un coup d'arrêt. Ils sont coordonnés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et visent principalement à répondre aux besoins des réfugiés qui ont dû quitter leur pays d'origine et ne peuvent rester dans celui qui les a initialement accueillis. Dans le même temps, le nombre de personnes ayant besoin d'être réinstallées dans un autre pays a fortement augmenté. Pourtant, sauf quelques exceptions, le gouvernement allemand a suspendu l'accueil de nouvelles personnes dans le cadre de ces programmes après son entrée en fonction en mai 2025. Ces dernières années, les réfugiés réinstallés en Allemagne ont principalement été des ressortissants syriens, soudanais et somaliens. Il s'agit notamment de personnes vulnérables, que ce soient des mineurs, des personnes victimes de torture ou des personnes handicapées.

Le coup d'arrêt aux programmes de réinstallation du HCR en Allemagne reflète une tendance mondiale : au cours du premier semestre 2025, seulement 28 600 personnes ont ainsi été transférées vers des pays disposés à les accueillir, soit une baisse d'environ deux tiers par rapport à la même période l'année précédente.

De plus, selon les estimations du HCR en janvier 2026, près de 3 millions de réfugiés dans le monde ont actuellement besoin d'être réinstallés, ce qui fait que seule une personne sur 100 accède à ces programmes. De fait, depuis 2022, la liste d'attente dans le monde est presque deux fois plus longue.

*E*nfin des menaces pèsent sur le regroupement familial en Allemagne. Berlin

a pour le moment suspendu les regroupements familiaux pour les personnes qui ne bénéficient pas du statut de réfugié, en s'engageant à les reprendre à une date ultérieure, lorsque le nombre d'immigrés aura diminué. Cependant, cette décision exclut la majorité des personnes pour une raison technique : la plupart des migrants ont obtenu au cours des dix dernières années un autre type de statut de protection, à savoir une "*protection subsidiaire*", qui concerne en particulier plusieurs centaines de milliers de Syriens qui ont fui la guerre civile dans leur pays. En vertu des nouvelles règles du gouvernement, ils ne peuvent plus faire venir les membres de leur famille.

"*Les voies légales comme le regroupement familial, la réinstallation ou l'admission à titre humanitaire sont synonymes de sécurité et de prévisibilité*", estime la juriste ajoutant que "*ce sont précisément ces voies, qui permettaient le contrôle et la régularité, qui sont aujourd'hui supprimées*".

CRÊTE

Nouvelles arrivées en Crète

Les autorités crétoises ont annoncé dimanche 8 février 2026 que 27 migrants supplémentaires avaient atteint les côtes sud de l'île après une longue et périlleuse traversée depuis l'Afrique du Nord. Les garde-côtes ont précisé que l'un d'eux a dû être hospitalisé pour une raison non précisée. Les 26 hommes et la femme ont été découverts samedi sur la plage de Psari Forada, près de Kali Limenes.

Un Soudanais de 21 ans, a été arrêté, soupçonné d'être le pilote de l'embarcation et d'appartenir à un réseau de passeurs ayant organisé le voyage depuis Tobrouk, dans l'est de la Libye. Les garde-côtes ont précisé que l'embarcation avait quitté la Libye mardi soir.

La Crète est devenue une étape incontournable sur la route migratoire reliant la Libye à l'Europe. Plus de 300 personnes y sont arrivées depuis le début de l'année, selon les données des Nations Unies. Vendredi, un groupe de 43 migrants, majoritairement mineurs, a été secouru à bord d'une petite embarcation au sud de la Crète.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-naufrage-de-Chios-le-gouvernement-grec-menace-mais-sa-version-du-drame-prend-l-eau

CROATIE

La police croate encore accusée de pratiquer des pushbacks vers la Bosnie-Herzégovine

Les médias bosniens rapportent que des membres de la police croate des frontières de Donji Laplac ont transféré illégalement, dimanche matin, 8 février 2026, dix migrants égyptiens vers la Bosnie-Herzégovine. Ceux-ci auraient subi des violences physiques avant leur transfert, ils ont été transférés en Bosnie-Herzégovine pieds nus, vêtus de manière inappropriée, sans aucun document officiel et sans que la procédure légale ne soit respectée.

Les portails d'information bosniens affirment qu'il s'agit de la poursuite de la politique de refoulement, qui consiste à renvoyer illégalement en Bosnie-Herzégovine des migrants ayant trouvé refuge en Croatie, sans procédure de réadmission régulière ni évaluation individuelle de leur situation. Cette pratique est dénoncée depuis des années

par de nombreuses organisations internationales de défense des droits humains, qui mettent en garde contre des violations systématiques des droits des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne.

Le ministère de l'Intérieur croate a rejeté ces allégations, expliquant que deux groupes de migrants auraient tenté d'entrer illégalement en Croatie dans la zone du poste de police des frontières de Gornji Lapac pendant la nuit, mais que dès qu'ils ont aperçu les patrouilles de la police croate, ils se seraient repliés sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-naufrage-de-Chios-le-gouvernement-grec-menace-mais-sa-version-du-drame-prend-l-eau

ESPAGNE

Seulement 157 migrants mineurs ont été transférés des Canaries vers la péninsule en 2025

Les transferts des mineurs non accompagnés arrivés aux Canaries se font au compte-gouttes. Selon les chiffres du gouvernement espagnol, seulement 157 jeunes ont été relocalisés vers la péninsule en 2025, sur les 529 dossiers de réinstallation acceptés. Soit un taux de 29,6 %. Ces transferts s'inscrivent dans le cadre de la modification de la loi sur les étrangers adoptée en août 2025 en Espagne, qui introduit un mécanisme de solidarité entre les différentes régions. L'article 35.5 rend ainsi possible "*la création d'un système obligatoire de répartition des mineurs migrants dans les situations d'urgence telles que celles que connaissent actuellement les îles des Canaries et Ceuta*".

Les autorités espagnoles ont imputé ces lenteurs de transfert aux régions espagnoles qui refusent ces répartitions. Pourtant, selon la loi, "*si une communauté autonome, quelle que soit sa région, triple sa capacité d'accueil habituelle, cette région pourra se déclarer en situation d'urgence migratoire* (c'est le cas ses Canaries). *Cette communauté informera de sa situation afin que les mécanismes établis par ce décret-loi royal soient activés*", avait le ministre de la Politique territoriale. Le texte fixe un délai maximum de 15 jours pour transférer des mineurs arrivés après le mois d'août vers d'autres régions espagnoles. Mais dans les faits, le délai moyen est de 35 jours, a reconnu fin janvier 2025 le ministre.

Six communautés autonomes dirigées par le Parti populaire (PP) – Madrid, les îles Baléares, l'Aragon, l'Andalousie, la Communauté valencienne et la Castilla y León, et une gérée par un socialiste, la Castille-La Manche – ont contesté cet accord devant les tribunaux. Tous les recours ont été déboutés par la justice, les tribunaux donnant la priorité "*à l'intérêt supérieur de l'enfant et à la défense des droits de l'Homme*", s'est félicité fin janvier le ministre. Mais ces actions ont retardé le processus, et certains mineurs sont devenus majeurs entre-temps, rendant leur transfert caduc.

La nouvelle loi prévoit également le transfert vers la péninsule d'une autre catégorie de mineurs non accompagnés : ceux demandant l'asile. Au total l'an dernier, 693 jeunes ont été intégrés au réseau national d'accueil. Parmi eux, 436 ont été transférés dans des centres pour mineurs de la péninsule, 131 dans des structures gérées par Madrid dans l'archipel espagnol, et 126 ont atteint l'âge de la majorité.

À plusieurs reprises l'an dernier, les autorités canariennes ont dénoncé la

lenteur de ces transferts. Le gouvernement canarien a saisi la Cour suprême espagnole pour accélérer les relocalisations. La haute juridiction a exhorté, par trois fois, le gouvernement à prendre des mesures urgentes pour permettre d'enregistrer les demandes d'asile des quelque 5 500 mineurs entassés dans les centres d'hébergement de l'archipel des Canaries. Après sept mois de mise en garde, la Cour suprême a estimé en octobre 2025 que "*le rythme d'exécution de ce mandat est manifestement irrecevable*" et a donné un nouvel ultimatum aux autorités, les menaçant une nouvelle fois de sanctions.

Le ministère des Migrations avait mis en avant "*les difficultés et la complexité*" de cette ordonnance puisqu'il s'agit "*d'enfants particulièrement vulnérables*". Pour respecter cette décision judiciaire et intégrer à son réseau les mineurs isolés des Canaries, le gouvernement a dû modifier "*complètement*" son système en créant de nouvelles structures. Jusque-là, Madrid gérait uniquement les adultes et les enfants en famille, la prise en charge des mineurs non accompagnés relevant des régions.

Les Canaries, sont une des principales portes d'entrée des exilés en Europe et voit régulièrement débarquer des canots surchargés de migrants. Après deux années de records d'arrivées consécutifs aux Canaries, les flux migratoires vers l'archipel espagnol se sont considérablement taris en 2025. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, un peu plus de 17 700 migrants sont arrivés aux Canaries en 2025, contre près de 47 000 en 2024 et près de 40 000 en 2023. Ainsi entre 2024 et 2025, la baisse constatée est de 62%.

Canaries

Sur la route des Canaries, une mission de surveillance aérienne pour repérer les bateaux de migrants en détresse

Depuis la mi-janvier, l'ONG Humanitarian Pilots Initiative mène une opération test de surveillance aérienne dans l'Atlantique pour tenter de repérer des embarcations de migrants en difficultés sur la route des Canaries. C'est la troisième mission de ce type depuis le printemps dernier. De nombreux canots se retrouvent en détresse sur cette route migratoire où aucun bateau humanitaire ne navigue.

C'est une zone grande comme la Suisse, balayée par des vents violents et des courants puissants. La route migratoire des Canaries s'étend sur près de 2 000 km, de la Guinée aux Canaries. De nombreuses embarcations de migrants s'aventurent toujours sur cet itinéraire dans l'espoir d'atteindre l'archipel espagnol. Le voyage dure en moyenne sept jours et il n'est pas rare que des embarcations disparaissent en mer.

Mais, contrairement à la Méditerranée centrale, aucun navire humanitaire ne circule dans l'Atlantique pour secourir les bateaux de migrants en difficultés. Seuls les services de secours en mer espagnols et les garde-côtes marocains peuvent intervenir.

C'est pour combler ce manque que l'ONG Humanitarian Pilots Initiative (HPI) a lancé mi-janvier une nouvelle mission de surveillance aérienne dans l'Atlantique, la troisième en neuf mois. Cette surveillance aérienne dans l'Atlantique a été lancée au printemps dernier et est encore à l'état de projet pilote. "*Jusqu'à présent, ce n'était que des missions exploratoires. Nous aimerions pouvoir réellement commencer à partir de cet été avec un projet cohérent et des opérations sur le long terme*", indique le pilote d'avion professionnel et volontaire pour HPI, comme une vingtaine d'autres pilotes.

Les trois premières missions de test ont appris aux équipes de HPI que la recherche de bateaux en détresse ne peut pas se faire de la même manière en Méditerranée

et dans l'Atlantique. "*La différence la plus frappante réside dans la taille même de la zone opérationnelle. La distance entre la Libye et l'île italienne de Lampedusa est d'environ 140 milles marins* [environ 260 km], *tandis que dans l'Atlantique, elle peut atteindre 1 300 milles* marins [2 400 km]", explique la coordinatrice des opérations aériennes de HPI.

"*Une autre différence majeure est l'absence d'infrastructures de sauvetage* [sur la route des Canaries*]. En Méditerranée, il existe des navires de sauvetage civils et les garde-côtes italiens. En Atlantique, en revanche, nous devons souvent compter sur des cargos, des pêcheurs ou des marins pour nous aider en cas d'urgence, même s'ils ne sont ni formés ni équipés pour de tels sauvetages*", poursuit-elle.

Pour faire face à ces contraintes, les équipes de HPI ont imaginé un nouveau mode d'action. "*À l'heure actuelle, nous sommes en quelque sorte en veille. Cela signifie que notre équipage est basé en Europe continentale mais est prêt à embarquer sur un vol à destination des îles Canaries dans les 24 heures si quelque chose se présente et que nous voulons partir à sa recherche*". L'appareil utilisé pour la mission est positionné sur l'île de Grande Canarie et prêt à décoller à tout moment.

Au début de la mission, "*nous avons commencé à effectuer des vols pendant plusieurs semaines et nous avons essayé de déterminer comment fonctionner au mieux [...] L'un des enseignements que nous avons tirés était que voler sans avoir aucune information [*sur les bateaux en détresse*] n'avait pas beaucoup de sens*". Pour obtenir un maximum d'informations sur les pirogues en difficultés, les membres d'HPI collaborent avec des organisations comme Alarm phone et Caminando Fronteras.

"*Les canots partent de très loin au sud et le voyage dure parfois jusqu'à deux semaines*, rappelle le pilote. *Les proches des exilés commencent généralement à contacter les ONG après une semaine ou dix jours pour demander des nouvelles. C'est généralement à ce moment-là que les informations commencent à circuler. En fonction de ces informations, nous faisons une estimation de l'endroit où le bateau pourrait se trouver et nous décidons si nous devons voler ou non*".

Ceuta

Le centre d'accueil a "atteint un niveau critique" en raison de la surpopulation

Les transferts de migrants de l'enclave espagnole vers la péninsule s'accélèrent. Mardi 17 février 2026, 123 exilés ont quitté l'enclave de Ceuta pour rejoindre d'autres régions espagnoles. Les autorités tentent ainsi de désengorger le seul centre d'accueil (CETI) pour adultes de la ville autonome enclavée sur le sol marocain.

Environ 1 000 personnes s'entassent actuellement dans la structure, d'une capacité initiale de 512 places. Pour héberger l'ensemble de ces nouveaux arrivants, la ville a mis à disposition des gymnases et la municipalité loge quelque 200 migrants dans le garage du CETI, mais ces lieux ne répondent pas aux normes de sécurité.

"*La situation au centre a atteint un niveau critique*", a alerté le 9 février 2026 le syndicat infirmier SATSE. Les exilés "*sont entassés, plusieurs d'entre eux dorment sur le même matelas, dans un espace mal ventilé et mal éclairé, et présentant des conditions d'hygiène inacceptables*" (sol sale jonché de mégots de cigarette et de reste de nourriture), déplore l'organisation. Le syndicat s'inquiète des conséquences sanitaires sur les migrants. "*La surpopulation est énorme, avec les risques que cela comporte : épidémies de gale, propagation de maladies… c'est totalement inacceptable. Les personnes doivent être traitées avec dignité, et cela ne signifie pas les entasser dans un*

garage comme de simples boîtes", déclare la porte-parole de SATSE Ceuta. Les infirmières refusent de prodiguer des soins dans le garage, "*faute de matériel et de ressources disponibles pour répondre à une urgence ou à tout type d'intervention*", insiste le SATSE. L'organisation dénonce aussi le manque de personnel médical. "*En semaine, deux infirmières sont de service le matin* [avec un médecin et un aide-soignant], *mais l'après-midi, la nuit, les week-ends et les jours fériés, il n'y a qu'une infirmière*" pour s'occuper de l'ensemble des résidents.

Le 11 février 2026, le Secrétaire général des commissions des travailleurs (CCOO)de Ceuta a tiré la sonnette d'alarme. Le syndicat estime que "*le maintien de personnes dans ces espaces constitue une dégradation des normes fondamentales qui devraient régir un centre d'hébergement*", tout en alertant sur les conditions de travail "*extrêmement difficiles*" du personnel du CETI - qui comprend notamment des travailleurs de la santé, du personnel soignant, des agents de sécurité privés, des services de cuisine et de restauration, des traducteurs, des services d'entretien et juridiques.

Le centre pour mineurs est également saturé. Début février, plus de 350 jeunes étaient pris en charge dans la structure, qui ne dispose que de 81 places. Environ 65 % de ces mineurs isolés étaient logés dans des hébergements d'urgence.

Chaque année, de nombreux migrants - subsahariens ou marocains - tentent de rejoindre les enclaves espagnoles de Melilla et Ceuta, mais depuis le 1er janvier 2026, le nombre d'arrivées a explosé. Selon les chiffres du ministère espagnol de l'Intérieur, 962 exilés ont atteint l'enclave de Ceuta – dont une centaine de mineurs isolés – contre 137 l'année précédente à la même période. Soit une hausse de 600 %.

"*L'instabilité météorologique, et les tempêtes maritimes répétées, ont contribué à une augmentation du nombre de tentatives*" ces dernières semaines, a indiqué un chercheur marocain. De nombreuses personnes ont en effet profité des inondations et de la tempête Harry, qui ont mobilisé les services sécuritaires marocains, pour essayer d'atteindre l'enclave espagnole. Les officiers de la Garde civile sont "*à bout de souffle*", affirme un membre de l'Association unifiée des gardes civils (AUGC). "*Le flux est quotidien*", les traversées ne sont "*plus saisonnières*", rapporte le secrétaire de l'AUGC à Ceuta. "*La pression est énorme sur terre comme sur mer*".

GRÈCE

Deux migrants retrouvés morts près du fleuve Evros

Un homme, âgé entre 20 et 25 ans, et un autre âgé entre 30 et 35 ans, ont perdu la vie près du fleuve Evros, frontière naturelle de 200 km séparant la Grèce de la Turquie voisine. Ces deux migrants en situation irrégulière ont été retrouvés, dimanche 8 février 2026, trempés et gelés. Ils venaient probablement de tenter de traverser à la nage le fleuve pour atteindre le sol grec. La traversée de l'Evros est extrêmement risquée notamment en hiver, quand les températures sont particulièrement basses. Les deux hommes ont été transférés à l'hôpital. L'un a été déclaré décédé à son arrivée, tandis que les tentatives de réanimation pour la deuxième personne ont été vaines.

Cette zone frontalière est régulièrement empruntée par les migrants désireux d'entrer sur le sol européen depuis le territoire turc, afin d'éviter le renforcement des contrôles policiers le long des îles de la mer Égée. Pour stopper les arrivées de migrants, Athènes a construit une barrière d'acier dans la région de l'Evros d'une longueur de 100

km. La Turquie a aussi commencé à ériger un mur début 2025 sur son sol. La construction de ce mur s'inscrit dans le cadre de l'accord signé en 2016 entre l'Union européenne et la Turquie pour que le pays garde les exilés sur son sol. Dans cette zone, la Grèce a également investi ces dernières années dans un arsenal ultra-moderne : caméras thermiques et radars high-tech accrochés sur les pylônes le long de la frontière, et même deux canons sonores, positionnés au sud et au nord de l' Evros.

Comme en mer Égée, les autorités sont régulièrement accusées de refoulements de migrants dans cette région ultra-militarisée. La Grèce a toujours nié.

En janvier 2025, la Grèce a été épinglée par la Cour Européenne des droits de l'Homme dans une affaire de pushback. Une première. La requérante, une Turque, avait été expulsée le jour-même de son arrivée en Grèce vers la Turquie - puis arrêtée et emprisonnée par les autorités turques. La CEDH a condamné la Grèce à lui verser 20 000 euros. Lors du verdict, la Cour a accusé la Grèce de se livrer à des "*refoulements systématiques*" de demandeurs d'asile vers la Turquie. Dans son arrêt, "*la Cour estime qu'elle dispose d'indices sérieux laissant présumer qu'il existait (en 2019) une pratique systématique de refoulements par les autorités grecques de ressortissants de pays tiers depuis la région d'Evros vers la Turquie*".

Chios

Le naufrage de Chios, symbole de la politique migratoire en Grèce

15 migrants ont été tués au large de l'île grecque de Chios dans une collision entre leur embarcation et un patrouilleur des garde-côtes grecs.

Au lendemain du naufrage d'une embarcation d'exilés au large de l'île grecque Chios, qui a provoqué la mort d'au moins quinze personnes, les déclarations de l'actuel ministre grec de l'Asile et des Migrations, résonnent amèrement : La protection des frontières ne peut se faire sans pertes. Et pour qu'on me comprenne bien, elle ne peut être efficace sans morts. Chantre d'une politique migratoire restrictive et punitive, cet ancien membre du parti nationaliste d'extrême droite Alerte Populaire orthodoxe (LAOS) assume le tournant autoritaire pris par le gouvernement conservateur de la Nouvelle Démocratie. Au moment même où la recherche de corps se poursuivait, jeudi 5 février 2026 il présentait au Parlement son nouveau projet de loi migratoire et martelait la doctrine gouvernementale : la dissuasion par la criminalisation.

La Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains auprès des Nations unies, s'est dite extrêmement préoccupée par le projet de loi sur l'immigration qui ne fera que diaboliser davantage la société civile dans le pays et criminaliser la défense des droits des migrants, plaçant ainsi la Grèce en violation de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme.

Cette politique, qui s'exprime par l'accélération des renvois, des allongements de peines et des pressions sur les ONG, trouve un prolongement dans les actions menées par les garde-côtes grecs. Leur responsabilité est régulièrement mise en cause dans la mise en danger des migrants, comme lors du naufrage de Pylos en juin 2023 où plus de cinq cents personnes ont disparu. Les refoulements en pleine mer, pratique illégale et particulièrement dangereuse, ont été largement documentés ces dernières années.

Le naufrage de Chios ne doit pas rester impuni, plaide Human Rights Watch. Nous exigeons une enquête réellement indépendante et transparente qui ne se limite pas à désigner des passeurs, mais qui examine la responsabilité directe des garde-côtes dans

cette collision. Si la version des garde-côtes, reprise par le ministre des Migrations, faisait état d'une collision accidentelle et rejetait la faute sur les passeurs criminels, selon les termes du ministre, les premiers témoignages des survivants décrivent un abordage volontaire de leur embarcation. La caméra présente à bord du bateau des garde-côtes était éteinte.

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/le-naufrage-de-chios-symbole-de-la-politique-migratoire-en-grece-5d691254-034b-11f1-b002-a12469be8537

Les versions contradictoires des survivants et des garde-côtes grecs

Les migrants étaient à bord "*d'une vedette à grande vitesse sans feux de navigation dont le pilote n'avait pas obtempéré aux signaux lumineux et sonores des garde-côtes*", avait indiqué un communiqué de la police portuaire. *"Il a fait demi-tour et la vedette est entrée en collision avec le flanc droit du patrouilleur des garde-côtes*", selon le texte qui souligne que "*sous la violence de l'impact*", la vedette des migrants "*a chaviré et coulé*".

Dans son témoignage livré aux enquêteurs, le capitaine du navire des garde-côtes a confirmé la première version donnée dans le communiqué de la garde-côtière. Il a, lui aussi, affirmé que lorsque son bateau s'est approché de l'embarcation de migrants, "*le conducteur a tourné brusquement, il a apparemment perdu le contrôle*". Et de continuer : "*Quand j'ai senti le choc, j'ai tourné le volant à gauche et j'ai vu le bateau commencer à couler*". Mais son récit souffre du manque de preuves. En effet, l'homme n'a pas inscrit l'incident dans le journal de bord du patrouilleur, comme il a l'obligation de le faire. "*Je suis blessé à la main gauche, et même si je suis droitier, j'ai des difficultés à écrire*", s'est-il justifié. La caméra thermique du navire n'a par ailleurs pas été activée cette nuit du 3 février 2026, les membres d'équipage jugeant qu'elle n'était pas "*nécessaire car les conditions météorologiques et la visibilité étaient bonnes*", selon le témoignage du garde-côte.

En l'absence de preuves qui a causé ce drame, deux versions s'opposent. Trois survivants, originaires d'Afghanistan, ont donné un tout autre récit. Ces migrants assurent que l'accident s'est déroulé rapidement et qu'ils n'ont pas eu le temps d'arrêter l'embarcation. "*Ils* [les garde-côtes] *ne nous ont pas poursuivis. Nous avons vu de la lumière et immédiatement après l'accident a eu lieu*", a déclaré l'un d'eux aux enquêteurs,. "*Nous n'avons pas entendu de sirènes, sinon on aurait dit au conducteur de s'arrêter, il y avait des enfants à bord*". Un témoignage qui corrobore celui d'un autre migrant interrogé : "*J'ai vu une forte lumière tomber sur le bateau et puis j'ai senti un coup. Je ne me souviens de rien d'autre*". Une Afghane a raconté la même scène : "*Dès que j'ai vu la lumière, l'accident a eu lieu* (…) *Ce n'était pas un crash, c'était fait exprès. Il* [le patrouilleur des garde-côtes] *est venu vers nous tout droit et très fort. Personne ne nous a dit de nous arrêter*".

Au lendemain de la collision, un marocain de 31 ans, considéré comme un passeur pour avoir conduit l'embarcation, a été interpellé. L'homme a été placé en détention provisoire samedi. L'un de ses deux avocats, a également rapporté que "*tous les témoins entendus affirment qu'il n'y a eu aucun signal, aucun avertissement, aucun gyrophare, aucun phare, aucune lumière, aucun ordre de s'arrêter*" de la part des garde-côtes grecs. "*Il n'y a eu qu'une collision provoquée par le navire des garde-côtes. Ils avançaient tout droit, sans dévier ne serait-ce qu'une seconde*", a-t-il ajouté. Par ailleurs, le Marocain incarcéré clame son innocence, affirmant être lui aussi un passager du bateau de migrants. "*Il n'existe pas d'indices sérieux de culpabilité (...) En aucun cas, il n'admet*

avoir piloté cette embarcation", a assuré son autre avocat. "*Dès le stade préliminaire* [de l'enquête], *cinq personnes ne l'ont pas reconnu comme l'auteur des faits*". "*Dans les six dépositions complémentaires recueillies par la juge d'instruction, aucun des passagers ne l'a identifié comme le pilote de l'embarcation*".

Depuis plusieurs années, Athènes est accusée d'emprisonner sans preuves des exilés pour trafic illégal de migrants. Les exilés condamnés pour ces faits représentent la deuxième plus grande catégorie de détenus en Grèce. Athènes a aussi été accusée à plusieurs reprises ces dernières années par des ONG et des médias et la responsabilité des garde-côtes grecs a déjà été pointée du doigt par le passé.

IRLANDE

Le gouvernement condamné à indemniser deux demandeurs d'asile privés d'hébergement à leur arrivée dans le pays

Une Haute cour de justice a condamné l'État irlandais à verser 9 500 et 6 000 euros à deux demandeurs d'asile - un Afghan et un Indien - qui avaient attaqué l'État en justice pour avoir été laissés sans abri à leur arrivée dans le pays en 2023. Le juge a estimé que l'Irlande n'avait pas rempli ses devoirs vis-à-vis de ces deux hommes et que ce manquement devait être réparé financièrement. Cette décision pourrait s'appliquer à une cinquantaine de cas similaires de demandeurs d'asile ayant attaqué l'État pour avoir également été laissés à la rue.

La plupart concernent des personnes dont les dossiers d'asile avaient été déposés entre la fin janvier et le début du mois de juin 2023. "*L'État s'est opposé à ces allégations, arguant que son incapacité à fournir un logement était due à des circonstances exceptionnelles liées à l'afflux massif de réfugiés fuyant la guerre en Ukraine et à l'augmentation inattendue du nombre d'autres demandeurs de protection internationale arrivés au cours de la même période*", précise l'Irish Times.

Le tribunal a condamné l'État à verser 9 500 euros au demandeur d'asile afghan, en compensation des 71 jours qu'il a passé à la rue. Cet homme de 25 ans avait fui le régime des Taliban après la mort de son frère. Il a obtenu une protection internationale dans le pays et a trouvé un emploi.

L'Indien, lui, a reçu 6 000 euros pour avoir passé 63 jours dehors. Âgé de 22 ans, il a demandé une protection à l'Irlande après avoir fui son pays où il était menacé pour avoir eu une relation avec une femme musulmane alors que lui-même est chrétien.

En rendant sa décision, le juge a indiqué avoir pris en compte le fait que les deux hommes s'étaient retrouvés à la rue des mois d'hiver particulièrement rudes et avaient ainsi subi une expérience "*humiliante et pénible*". "*La décision du juge fait suite à un arrêt rendu en aout dernier par la Cour de justice de L'Union européenne confirmant que l'Irlande ne peut se soustraire à son obligation de fournir un hébergement de base aux demandeurs d'asile au motif qu'elle accueille un grand nombre de personnes*"

Fin janvier 2026, 534 demandeurs d'asile étaient en attente d'une offre d'hébergement en Irlande, selon le ministère de la Justice. Un chiffre que le système d'hébergement du pays aurait du mal à absorber, selon le gouvernement.

Fin novembre 2025, le gouvernement a ainsi approuvé des mesures pour

durcir l'asile, dans la foulée de la réforme migratoire annoncée par le Royaume-Uni quelques jours plus tôt. La principale justification pour cette nouvelle législation : réduire la croissance "*extrêmement forte*" de la population irlandaise, qui met « *sous pression* » les capacités d'hébergement et les services publics, selon le ministre irlandais de la Justice, des Affaires intérieures et des Migrations. "*Notre population a augmenté l'année dernière de 1,6 %, ce qui est sept fois la moyenne dans l'Union européenne*", avait-il déclaré à la presse en novembre 2025.

L'Irlande a longtemps été un pays d'émigration, mais voit désormais sa population augmenter. En avril 2025, elle comptait 5,46 millions d'habitants, avec une immigration nette de 59 700 personnes. Le nombre de demandes d'asile en Irlande a aussi connu une hausse ces dernières années : il a atteint un niveau record de 18 651 en 2024, contre 13 276 l'année précédente. Avant la pandémie du Covid, l'Irlande comptait entre 3 000 et 4 000 demandeurs d'asile par an, selon le ministre de la Justice. Pour réduire le nombre d'arrivées d'exilés, le gouvernement entend surtout restreindre les conditions d'accès au regroupement familial pour les ressortissants de pays extérieurs à l'Espace économique européen. Une loi a été adoptée dans ce but fin 2025.

ITALIE

L'État condamné à dédommager un migrant transféré illégalement en Albanie

Pour la première fois la justice italienne a condamné le ministère de l'Intérieur à indemniser un migrant transféré à son insu d'Italie vers le centre de rétention de Gjadër en Albanie. Le migrant en question est un homme d'origine algérienne de 50 ans, en Italie depuis 19 ans, père de deux enfants qu'il a eus avec sa compagne italienne, mais sans titre de séjour valide. Raison pour laquelle il a été placé, en avril 2025, au sein d'un centre de rétention dans le nord-est du pays, non loin du domicile familial.

Puis on lui a annoncé, sans décision écrite et motivée, qu'il serait emmené dans un autre centre, situé dans le sud de l'Italie. En réalité, il a été a transféré, menottes aux mains, par la Marine militaire vers le centre de rétention de Gjadër, en Albanie. Il a réussi à informer son avocat, à travers lequel il a effectué une demande d'asile en Italie et un recours. Résultat : le tribunal de Rome a ordonné la remise en liberté de cet homme et a successivement condamné le ministère de l'Intérieur pour transfert de migrant illicite à une indemnisation de 700 euros en sa faveur. Cette décision de justice, sans précédent, représente indéniablement une nouvelle épine dans le pied de la politique migratoire du gouvernement.

"Blocus maritime" pour les migrants : l'Italie rétablit l'interdiction pour les ONG d'entrer dans ses eaux territoriales

Le Conseil des ministres italien a approuvé mercredi un projet de loi durcissant les règles sur l'immigration. Parmi elles, instaurer un "blocus maritime" pour empêcher les ONG en mer Méditerranée d'amener un trop grand nombre de migrants en Italie, rouvrir les centres pour demandeurs d'asile en Albanie et faciliter les expulsions.

"*Les frontières de l'Italie sont les frontières de l'Europe. Les défendre est un devoir*", a écrit le ministre de l'Intérieur, Matteo Piantedosi, à l'issue de l'adoption mercredi 11 février 2026 d'un projet de loi sur l'immigration qui permettrait notamment à l'Italie d'interdire provisoirement les arrivées de migrants par la mer "*en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité nationale*". "*Ce blocus maritime est une promesse*

tenue", s'est félicité la première ministre "*À tous ceux qui disaient que c'était impossible, je tiens à rappeler que rien n'est véritablement impossible pour ceux qui sont déterminés à agir*".

"*Sur décision du Conseil des ministres, l'accès aux eaux territoriales peut être interdit aux navires* [d'ONG] *qui constituent une menace pour la sécurité nationale pour une durée maximale de 30 jours, renouvelable jusqu'à six mois*".

Quatre critères seront pris en compte par les autorités italiennes pour leur interdire l'entrée dans leurs eaux territoriales : s'assurer de ne pas avoir "*un risque concret d'actes terroristes ou d'infiltration terroriste sur le territoire national*", "*une pression migratoire exceptionnelle susceptible de compromettre la gestion sûre des frontières*", "*des urgences sanitaires de portée internationale*" (comme des épidémies) et "*des événements internationaux de haut niveau exigeant l'adoption de mesures de sécurité extraordinaires*". Les navires d'ONG qui forceraient le blocus et ne respecteraient pas l'ordre d'arrêt s'exposent à des amendes pouvant atteindre 50 000 euros. "*En cas de violations répétées de l'interdiction, le navire sera d'abord saisi, puis confisqué. Les migrants à bord, considérés comme demandeurs d'asile, pourront être transférés vers des pays tiers sûrs avec lesquels l'Italie a conclu des accords, notamment l'Albanie, afin d'y régulariser leur situation*".

SOS Humanity, Sea-Watch, Mediterranea Saving Humans et Médecins sans frontières (MSF), ont déclaré que ce projet de loi n'avait pas pour but de réguler les flux migratoires, "*mais de cibler et de bloquer les navires humanitaires, ce qui aura pour conséquence d'augmenter le nombre de personnes qui perdent la vie en mer*".

"*Le refoulement collectif de personnes en haute mer est interdit à la fois par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et par toutes les conventions internationale*s", a déclaré une juge spécialisée dans les questions d'immigration très en vue à Rome. Toutefois, le projet de loi ne précise pas comment exactement les navires des ONG seront empêchés de traverser les eaux italiennes, ni par qui.

Si le texte est entériné par le Parlement (sans être modifié), cet article 2 du projet de loi pourra également permettre de relancer une mesure phare très controversée : l'externalisation des demandeurs d'asile interceptés en mer dans des centres en Albanie. Le gouvernement de Meloni poursuit donc ses efforts pour rouvrir ces dits centres qui n'ont hébergé pendant près d'un an que quelques dizaines de migrants expulsables (et en attente de leur éloignement).

Pour lutter contre l'immigration irrégulière, le gouvernement italien a aussi signé des accords avec des pays d'Afrique du Nord. Dont un controversé avec la libye pour intercepter les canots de migrants en mer Méditerranée dès leur départ des côtes libyennes.

Depuis 2022, Rome a aussi criminalisé les activités des ONG en mer via le décret Piantedosi qui, devenu loi, a introduit une série de nouvelles mesures qui régissent les activités des navires de sauvetage en Méditerranée. En cas de manquements à ce décret, les ONG s'exposaient déjà à de lourdes sanctions.

L'actuel projet de loi ne s'attaque pas qu'aux activités maritimes des ONG, les articles 3 et 4 se penchent sur les cas des expulsions. De nouvelles dispositions visent à élargir les condamnations dans lesquels un juge italien peut ordonner un éloignement forcé. Désormais, un étranger pourra être expulsé s'il a été condamné pour "*violences ou menaces et résistance à l'encontre d'un agent public, atteintes à l'ordre public, aux personnes, aux biens et à la famille*", ainsi que "*participation à des émeutes ou à des actes*

de violence dans les centres de rétention administrative". Le texte propose également des restrictions pour le regroupement familial, une révision du système d'accueil et des conditions de détention dans les centres de rétention administrative. Il restreint également le droit d'asile : en cas de rejet en première instance d'un dossier de protection internationale, le recours en appel n'empêche ni l'expulsion ni la détention dans un pays tiers.

La première ministre peut aujourd'hui compter sur le soutien de l'Union européenne, depuis la nouvelle législation européenne sur le droit d'asile : mardi 10 février 2026, le Parlement européen a adopté deux textes phares durcissant la politique migratoire. Ils permettront notamment aux États membres de renvoyer des demandeurs d'asile vers des pays dont ils ne sont pas originaires, mais que l'Europe considère comme "sûrs".

PAYS-BAS

Le taux de protection des Syriens chute drastiquement

Le Service néerlandais de l'immigration et de la naturalisation (IND) a rejeté en 2025 environ 8 100 demandes pour en accepter quelque 7 400. La majorité des demandeurs ont été déboutés au cours du second semestre. Le taux de refus a ainsi augmenté de 56 % par rapport à 2024.

Les données montrent toutefois que malgré les efforts pour accélérer le traitement des demandes d'asile dans le pays, les agents de l'IND n'ont pu examiner qu'environ 5 600 nouvelles demandes d'asile au total en 2025, contre près de 7 800 l'année précédente. Plus de 50 000 personnes attendaient toujours que leur dossier soit traité à la fin de l'année 2025.

Cependant, le nombre de personnes ayant demandé l'asile aux Pays-Bas en 2025 a considérablement diminué. Seules 24 000 personnes ont ainsi déposé une première demande, soit près de 25 % de moins qu'en 2024.

Les autorités néerlandaises ont annoncé une baisse l'an dernier de 70 % du nombre de demandes d'asile traitées sur la base d'une protection subsidiaire. Ainsi, moins de 3 000 personnes ont obtenu ce statut de protection aux Pays-Bas en 2025, contre plus de 10 000 l'année d'avant. La protection subsidiaire est généralement accordée aux personnes qui ne peuvent pas prétendre directement au statut de réfugié, mais dont on considère qu'elles sont exposées à un risque grave si elles retournent dans leur pays d'origine. A travers l'Europe, ce statut a notamment concerné les ressortissants syriens fuyant la guerre civile ces dix dernières années.

Depuis la chute du régime de Bachar al-Assad fin 2024, le taux d'octroi de ce statut a considérablement diminué et de nombreux pays ont temporairement suspendu le traitement des demandes d'asile de Syriens. Les autorités néerlandaises n'ont été autorisées à réexaminer ces dossiers qu'à partir de juin 2025, refusant toutefois davantage de demandes qu'auparavant.

Seuls 25 Syriens ont obtenu une protection subsidiaire en 2025, soit une fraction infime des 7 200 demandes acceptées un an plus tôt, et seuls 30 Syriens ont obtenu un statut de réfugié, alors qu'en 2024, ce chiffre s'élevait encore à 2 900 personnes. Tous statuts de protection confondus, l'IND n'a rendu que 390 décisions positives aux demandes d'asile syriennes l'an dernier, représentant un taux de protection de seulement 28 %. À peine un an plus tôt, l'IND avait rendu pour les Syriens près de 11 000 décisions

d'asile positives pour un taux de protection de 95 %.

Certaines de ces évolutions vont de pair avec la réduction d'environ un tiers du nombre de demandes d'asile débouchant sur un statut de réfugié aux Pays-Bas en 2025. Toutes nationalités confondues, seules environ 3 400 personnes ont obtenu le statut de réfugié aux Pays-Bas l'année dernière, soit près de 1 900 cas de moins que l'année précédente.

Dans le même temps, toutefois, le nombre de demandes de protection accordées à titre humanitaire a progressé. Ce statut a notamment concerné des femmes risquant d'être soumises à des mutilations génitales féminines. En 2025, quatre femmes afghanes devaient par ailleurs être expulsées après un refus de l'IND, alors que le régime taliban a réduit à peau de chagrin les droits des femmes. Finalement, elles ont obtenu le droit de rester aux Pays-Bas en raison de leur situation personnelle.

SUÈDE

La Suède veut durcir les règles d'obtention de la citoyenneté

Le ministre de l'Immigration juge qu'il est actuellement trop facile d'acquérir la nationalité suédoise. "*La nationalité doit avoir plus de sens qu'aujourd'hui*", a-t-il déclaré lundi 9 février 2026. "*La fierté est un sentiment que l'on éprouve lorsqu'on a travaillé dur pour atteindre un objectif. Mais travailler dur n'a pas caractérisé l'acquisition de la citoyenneté*", a estimé le ministre. "*Il était possible de devenir citoyen après cinq ans sans connaître un seul mot de suédois, sans rien savoir de notre société suédoise, sans avoir de revenus propres*".

Ainsi le ministre de l'Immigration a annoncé son intention de durcir les règles d'acquisition de la citoyenneté. Selon le texte de loi, les étrangers devront justifier de huit ans de résidence en Suède pour introduire une demande de nationalité, contre cinq actuellement. Les personnes ayant un casier judiciaire - dans leur pays d'origine ou en Suède - et ayant purgé une peine devront, quant à elles, attendre jusqu'à 17 ans avant de pouvoir demander la citoyenneté, contre 10 ans aujourd'hui.

Les étrangers devront aussi effectuer des tests de langue et de culture générale, similaires à ceux utilisés au Danemark et aux États-Unis, a indiqué le gouvernement. Les premiers tests devraient débuter en août. Les candidats devront également disposer d'un revenu mensuel avant impôt de 20 000 couronnes (1 900 euros), à l'exception des retraités et des étudiants.

Enfin, les personnes qui ne respecteraient pas les exigences d'une "*vie honnête*" ne se verront pas accorder la citoyenneté. Cela pourrait inclure le fait d'avoir accumulé de fortes dettes, d'être sous contrôle judiciaire ou même d'être toxicomane.

Si elles sont approuvées par le Parlement – le gouvernement de droite détient la majorité grâce au soutien des Démocrates suédois d'extrême droite - ces nouvelles règles entreront en vigueur le 6 juin 2026, jour de la fête nationale suédoise, et s'appliqueront même aux demandes de nationalité déjà en cours de traitement.

En janvier 2025 déjà, le ministre avait estimé que "*la citoyenneté doit se mériter, elle ne doit pas être accordée sans condition*". "*Cela est particulièrement important à un moment où la Suède a accueilli des centaines de milliers de personnes provenant de nombreuses régions du monde ces dernières années*". Depuis l'afflux massif de migrants en Suède pendant la crise migratoire de 2015, les gouvernements successifs de gauche et de droite ont durci les règles en matière d'asile et d'immigration. Soutenu

par les Démocrates de Suède, parti d'extrême droite anti-immigration, le gouvernement a introduit des restrictions de plus en plus sévères depuis son arrivée au pouvoir en 2022.

Stockholm a notamment durci l'accès au regroupement familial et a surtout fortement augmenté l'aide financière au retour des migrants dans leur pays d'origine. Depuis le 1er janvier 2026, 30 000 euros, contre 2 300 euros auparavant.

En parallèle, le nombre de demandes d'asile est passé de 6 735 en 2025, contre 9 645 en 2024. L'immigration liée à l'asile en Suède reste à son niveau le plus bas depuis 40 ans. "*Si je fais le bilan du mandat jusqu'à présent* [entre 2022 et 2025], *on constate que le nombre* [de demandes d'asile] *a diminué de près de 60 % et que, dans le même temps, les retours ont augmenté de 60 %*", s'est félicité le ministre début janvier 2026.

Le durcissement des règles sur l'immigration touche de plus en plus les jeunes

Un bébé de 8 mois est en passe d'être expulsé vers l'Iran alors qu'il est né en Suède où travaillent également ses deux parents. L'annonce a suscité l'indignation dans le pays. Jusqu'ici, les demandeurs d'asile déboutés pouvaient rester en Suède avec un permis de travail. Chose que la mère de l'enfant a obtenu en 2022. Mais depuis avril 2025, les règles sur l'immigration se sont drastiquement durcies. À ce jour, l'enfant ne peut donc pas rester en Suède sur le permis de séjour de sa famille. Une situation dans laquelle se trouve de nombreux autres enfants et adolescents.

Autre exemple de ce changement de règles, Une jeune femme, 18 ans, doit être expulsée seule vers l'Égypte sans sa famille. Arrivée en Suède à l'âge de 4 ans et désormais majeure, elle n'a désormais plus le droit d'être sur le visa familial. « *Le 29 décembre on m'a dit : "Tu es adulte, tu te débrouilles seule, tu n'as pas de lien fort avec la Suède. Tu pars seule dans quatre semaines* " ». « *Je ne savais pas si je devais rire ou pleurer, parce que c'est une décision tellement… bizarre. Comment pourrais-je ne pas avoir de lien fort après 14 ans passés ici, soit presque toute ma vie ? Comment est-ce qu'ils peuvent envoyer une jeune fille seule au Moyen-Orient ? Moi, je ne veux pas fonder une famille là-bas, je ne veux pas d'un avenir là-bas, ce n'est pas possible.* »

Ce durcissement drastique de la politique migratoire suédoise s'explique principalement par l'arrivée au pouvoir de la droite, soutenue par l'extrême droite. Les conditions d'obtention de titres de séjour sont devenues très difficiles à tous les niveaux. Cette jeune femme et son amie qui l'accompagne évoquent des mesures injustes et inhumaines. « *Ils veulent juste rendre la vie difficile aux immigrés, c'est complètement fou. On est juste des gens, on veut juste une vie, on veut rester ici avec notre famille. On veut juste étudier, travailler et c'est tout. On ne vient pas pour causer des problèmes. Devenir majeur en Suède, pour beaucoup, c'est devenu comme une condamnation* ».

À tel point que la situation en Suède est de plus en plus comparée au climat extrêmement tendu entourant la police anti-immigration de Donald Trump aux États-Unis. « *Là, en Suède, c'est un peu devenu un genre de ICE à la suédoise* », déclare son amie Mélanie.

Elle a fait appel de cette décision d'expulsion hors du pays. Elle est pour l'instant dans l'attente et ne sait pas quand elle recevra une réponse des autorités. Une incertitude totale qui l'empêche de se projeter et d'appréhender l'avenir. « *Je voudrais enchaîner sur des études tout de suite et entrer dans le monde du travail. Mais là, pendant cette période d'attente, je ne peux rien faire. Je ne peux pas travailler, je ne peux pas*

dormir la nuit, je ne peux pas me concentrer sur quoi que ce soit. » Elle garde malgré tout espoir de pouvoir rester en Suède et de passer son bac au printemps prochain.

https://www.rfi.fr/fr/europe/20260218-su%C3%A8de-le-durcissement-des-r%C3%A8gles-sur-l-immigration-touche-de-plus-en-plus-les-jeunes

EUROPE

Le Commissaire européen soutient l'accord Italie-Albanie

Lors d'un récent déplacement au Monténégro et en Albanie, le commissaire européen à la migration, a confirmé que l'accord italo-albanais, visant à créer une plateforme de retour en Albanie, était conforme aux nouvelles règles de l'UE en matière de migration et d'asile. « *En 2025, l'UE a démontré sa capacité à tenir ses engagements en matière de migration* », a déclaré le commissaire lors d'un entretien avec Euronews Albania, publié le 7 février 2026. « *Nous mettons actuellement en œuvre la plus grande réforme en matière de migration et d'asile jamais entreprise en Europe* ». « *Cette réforme prévoit également de nouvelles règles pour les personnes n'ayant pas le droit de séjourner dans l'UE. L'année dernière, seule une personne sur cinq ayant reçu un ordre de quitter le territoire est rentrée. C'est inacceptable. C'est pourquoi nous avons proposé un ensemble ambitieux de nouvelles règles, déjà approuvées par les États membres de l'UE*. »

Interrogé sur la coopération albanaise avec l'UE en matière de gestion des migrations, il a déclaré : « *les chiffres parlent d'eux-mêmes : une réduction de 95 % des arrivées illégales sur la route des Balkans occidentaux, l'Albanie étant le premier pays candidat à l'élargissement à avoir adopté, en janvier 2026, un plan d'action Schengen, et la mise en œuvre d'une feuille de route pour l'harmonisation des visas en novembre 2025. Tous ces engagements ouvrent la voie à l'adhésion à l'UE et à l'intégration au plus vaste espace de libre circulation au monde*. »

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-naufrage-de-Chios-le-gouvernement-grec-menace-mais-sa-version-du-drame-prend-l-eau

ROYAUME-UNI

Plus de 70 migrants reçoivent une compensation financière pour avoir eu leurs téléphones confisqués après leur traversée de la Manche

En 2020, le gouvernement conservateur de Boris Johnson avait décidé de saisir les téléphones portables des migrants arrivant illégalement au Royaume-Uni par la Manche afin d'en examiner le contenu et ainsi démanteler des réseaux de passeurs. Mais plusieurs exilés ont porté plainte contre cette mesure. La Haute cour de justice du Royaume-Uni leur a donné raison, le mardi 17 février *2026, en condamnant le gouvernement* britannique à leur verser une *compensation financière*. La cour a estimé que la saisie des téléphones violait la Convention européenne des droits de l'Homme et que les plaignants devaient être indemnisés pour le non-respect de leurs droits à la vie privée. Une trentaine de personnes ont déjà reçu la somme totale de 210 800 livres sterling (environ 241 855 euros) du ministère de l'Intérieur. Au moins 41 autres personnes doivent recevoir des compensations équivalentes, pour un montant total de 480 887 livres sterling (environ 551 731 euros). Mais des centaines d'autres personnes pourraient être concernées car - entre avril et novembre 2020 - ce sont plus de 2 000 téléphones qui ont été saisis.

L'affaire avait été rendue publique en 2022 lorsque trois demandeurs d'asile, dont les téléphones avaient été confisqués à leur arrivée au Royaume-Uni, avaient porté plainte devant la Haute cour de justice britannique. L'avocat de l'un des trois plaignants, avait déclaré qu'une fois les téléphones des demandeurs d'asile confisqués, ces derniers "[avaient été] *'intimidés' afin* [de donner] *leurs codes pin pour que les policiers puissent avoir accès à des informations personnelles, notamment des courriels, des photos et des vidéos, et les télécharger dans une base de données des services de renseignement appelée 'Project Sunshine'*". Un simple numéro de téléphone était ensuite remis aux exilés pour récupérer leur téléphone. Mais, bien souvent, ces personnes ont dû patienter "*plusieurs mois*" avant de pouvoir récupérer leur bien.

L'avocat avait, également, expliqué que son client "*n'avait pas pu savoir si* [ses proches] *étaient morts ou vivants*". "*Il ne pouvait pas les appeler pour les prévenir qu'il était bien arrivé au Royaume-Uni car il n'avait plus son téléphone, ni les numéros enregistrés dedans*". Dans un premier temps, le Home office – par la voix de ses avocats – avait nié l'existence de cette politique avant d'admettre son existence. Le ministère avait reconnu que le caractère "*secret*" de cette politique était répréhensible mais que la démarche en elle-même avait un but de lutte contre les réseaux de passeurs de migrants. La Haute cour de justice avait débuté en janvier 2022 l'examen de l'affaire.

Malgré la décision de la Haute cour, le gouvernement a adopté en décembre 2025 une mesure semblable. En vertu de ce texte, les policiers britanniques peuvent désormais procéder à des fouilles lors de l'arrivée au port des migrants secourus dans la Manche. Les agents sont habilités à demander aux exilés de retirer leur manteau et leurs gants afin de confisquer les téléphones portables, et de fouiller leur bouche pour récupérer des cartes SIM dissimulées. Le but : récupérer d'éventuelles informations sur les réseaux de trafiquants et démanteler les organisations mafieuses. "*Les passeurs utilisent leurs téléphones et les réseaux sociaux pour recruter des migrants illégaux en vue de la traversée de la Manche*", avait expliqué en décembre le Home office. Cette mesure permettra "*d'arrêter les passeurs*", assurait encore le ministère.

Mais cette nouvelle méthode pourrait avoir des effets limités sur les réseaux de passeurs, car rares sont les migrants à garder leur téléphone au moment de monter dans un "*small boat*". Les défenseurs des droits se sont insurgés contre cette mesure, jugée inhumaine. "*Utiliser des pouvoirs invasifs pour fouiller les vêtements - et même la bouche - de personnes désespérées et traumatisées qui viennent de survivre à une traversée terrifiante de la Manche est un acte de brutalité dystopique*", a déclaré le responsable du plaidoyer pour les demandeurs d'asile chez Freedom from Torture.

Depuis son arrivée au pouvoir à l'été 2024, le Premier ministre est sous pression pour tenter d'endiguer les traversées de la Manche, alors que le parti anti-immigration Reform UK caracole dans les sondages. Mais *la multiplication des mesures ne semble pas avoir d'effets sur les arrivées,* qui ont nettement augmenté cette année. Selon les données du Home Office, 41 4782 exilés ont atteint le Royaume-Uni en 2025 après avoir traversé la Manche depuis la France à bord de petites embarcations. Il s'agit du deuxième nombre d'arrivées le plus élevé jamais enregistré depuis le début des relevés en 2018 par le gouvernement britannique.

Depuis l'arrivée au pouvoir du parti travailliste, près de 60 000 personnes ont été expulsées

Près de 60 000 personnes ont été expulsées ou ont quitté le Royaume-Uni en 19 mois, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Keir Starmer, à l'été 2024. C'est 30 % de plus que sur les 19 mois d'avant : en effet, de décembre 2022 à juin 2024, un peu

plus de 44 600 étrangers avaient été expulsés.

Dans le détail, de juillet 2024 à janvier 2026, "*plus de 15 200 migrants en situation irrégulière ont été expulsés de force [...] soit une augmentation de 45 % par rapport aux 19 mois précédents.*" Les Albanais restent la nationalité la plus touchée par les retours forcés en 2025, "comme c'est le cas depuis quatre ans".

Londres précise que ces renvois forcés concernent surtout des criminels. "*Les expulsions de ressortissants étrangers délinquants, notamment des meurtriers et des violeurs, ont augmenté de 32 %, soit plus de 8 700 personnes expulsées depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement*. "*Du 1er février 2025 au 31 janvier 2026, 70 vols charters ont été effectués pour des retours vers des pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe*" : en octobre et novembre 2025, respectivement 1 019 et 1 043 personnes ont été éloignées de force par Londres - contre 2 271 et 2 225 "*retours volontaires*".

Les autorités travaillistes luttent depuis leur arrivée au pouvoir contre les arrivées irrégulières. Pour décourager les candidats à la traversée de la Manche - et contrer la montée du parti anti-immigration de Niger Farage - le gouvernement britannique a considérablement durci sa politique migratoire. Londres a réduit la protection accordée aux réfugiés, qui seront "*forcés de rentrer dans leur pays d'origine dès qu'il sera jugé sûr*", finis aussi l'accès automatique aux aides sociales pour les demandeurs d'asile ou l'accès automatique au regroupement familial. Les étrangers devront aussi justifier de 20 ans de présence au Royaume-Uni - contre 5 actuellement - pour pouvoir rester indéfiniment au Royaume-Uni. Les réfugiés qui souhaitent devenir résidents permanents plus vite "*devront travailler ou étudier*".

SERBIE

La Cour européenne de Justice condamne la Serbie pour l'expulsion de réfugiés afghans

La Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg (CEJ) a jugé le 3 février 2026 que la Serbie avait violé les droits humains de plus de vingt demandeurs d'asile afghans, expulsés de nuit vers la Bulgarie en 2017. La Cour constitutionnelle de Serbie s'est également prononcée sur cette affaire en 2020, concluant que des policiers avaient traité ces demandeurs d'asile afghans, dont quatre enfants de moins de cinq ans et trois de moins de sept ans, de manière inhumaine.

En février 2017, la police serbe avait arrêté des migrants afghans à la frontière bulgare, les soupçonnant de franchissement illégal de frontière, et les avait placés en détention. Ils ont ensuite été présentés devant un juge d'instruction à Pirot, dans le sud-est de la Serbie, où ils ont déposé une demande d'asile. Les poursuites engagées contre eux ont alors été suspendues. La police a reçu l'ordre de délivrer à chacun un certificat de déclaration d'intention de demander l'asile, afin qu'ils puissent être orientés vers un centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Malgré cela, des policiers les ont escortés jusqu'à la frontière de nuit et les ont expulsés vers la Bulgarie.

La CEJ a constaté que les requérants avaient été détenus en Serbie dans des conditions indignes. La Cour a également partagé l'avis de la Cour constitutionnelle de Serbie selon lequel les conditions de leur expulsion de Serbie constituaient un « *traitement inhumain et dégradant* ». (Les demandeurs d'asile) « *ont affirmé que l'expulsion avait été effectuée de nuit, par basses températures, et qu'elle avait impliqué l'usage d'une force physique excessive* », indique l'arrêt.

La Cour a également constaté que les demandeurs d'asile avaient été expulsés vers la Bulgarie sans procédure adéquate permettant de vérifier s'ils auraient accès à une procédure d'asile appropriée en Bulgarie. La CEJ a condamné la Serbie à verser cinq mille euros, plus les frais de justice, à deux demandeurs d'asile, car seuls deux d'entre eux étaient restés en contact avec la Cour.

https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-naufrage-de-Chios-le-gouvernement-grec-menace-mais-sa-version-du-drame-prend-l-eau

SUISSE

La Suisse va-t-elle s'interdire de dépasser les 10 millions d'habitants ?

Haut du formulaire

Bas du formulaire

Alors que l'Europe se démène pour limiter son déclin démographique, la Suisse, qui recense seulement 9,1 millions d'habitants, redoute de voir sa population… croître. Mercredi 11 février 2026, le Conseil fédéral (gouvernement) a annoncé la tenue d'un référendum visant à inscrire dans la Constitution le plafonnement de la population, le 14 juin.

Difficile de ne pas percevoir les relents xénophobes qui affleurent derrière cette votation organisée à l'initiative de l'Union démocratique du centre (UDC). Ce parti d'extrême droite, en tête de chaque élection depuis 1999, entend éviter à la Suisse de franchir le seuil des 10 millions de résidents d'ici à 2050. Ce cap signerait « *une dégradation de nos modes de vie et une aggravation des tensions sur le logement* », soutient l'UDC.

Ouvertement anti-immigration, le parti ne jure que par une citoyenneté suisse qui se mérite. Message aux travailleurs immigrés et aux réfugiés –notamment ukrainiens – qui représentent 27 % des résidents du pays… Si l'UDC obtient gain de cause, le gouvernement fédéral se verra contraint de prendre de premières mesures dès lors que la population atteindra les 9,5 millions de résidents : retrait des permis de séjour temporaires, restriction du droit d'asile et limitation des regroupements familiaux.

Au-delà de 10 millions, la Suisse se barricaderait encore plus, jusqu'à envisager de sortir de l'accord de libre-circulation qui la lie à l'Union européenne (UE). Une hérésie pour « *Économiesuisse* », un important lobby patronal, qui dénonce une initiative du chaos. C'est à 90 % grâce aux étrangers que la Suisse a connu, depuis dix ans, une croissance démographique inédite : + 10 % quand le reste de l'Union européenne peinait à attendre les 2 % et aurait régressé sans immigration. Dans un pays qui vieillit – un Suisse sur cinq est âgé de plus de 65 ans –, mettre fin aux accords bilatéraux avec l'Union européenne menacerait l'emploi et le système social, alerte aussi l'Union syndicale suisse (USS).

Les Suisses semblent plus partagés. Selon un sondage du groupe d'informations Tamedia, réalisé en décembre, 48 % des électeurs se disent plutôt favorables à un plafonnement de la population. 41 % s'y opposent. Les autres hésitent.

https://www.ouest-france.fr/europe/suisse/la-suisse-va-t-elle-sinterdire-de-depasser-les-10-millions-dhabitants-bd9af458-0800-11f1-900b-ad4c91c3d8b7

AFRIQUE

ETHIOPIE

Un artiste peintre éthiopien travaille et alerte sur la migration

D'après le dernier bilan de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un peu plus de 350 000 personnes ont migré hors d'Éthiopie en 2025, soit une hausse de 24 % par rapport à 2024. Ce phénomène, qui ne cesse de s'amplifier, est une source d'inspiration pour l'artiste peintre éthiopien Solomon Shiferaw. Avec ses œuvres, le jeune homme de 28 ans souhaite alerter sur la dangerosité des routes migratoires.

LIBYE

53 migrants, dont 2 bébés, meurent dans le naufrage de leur canot au large de Zouara

Environ six heures après avoir pris la mer depuis les côtes libyennes, un canot pneumatique transportant 55 migrants a chaviré vendredi matin 6 février 2026 au large de Zouara (ouest de la Libye), a annoncé l'Organisation internationale des migrations (OIM) le lundi 9 février 2026. L'embarcation avait quitté Zaouïa, près de Tripoli, le 5 février vers 23h. "*Seules deux Nigérianes ont été secourues lors d'une opération de recherche et de sauvetage menée par les autorités libyennes*". "*L'une des survivantes a déclaré avoir perdu son mari, tandis que l'autre a indiqué avoir perdu ses deux bébés dans le naufrage*", ajoute l'organisation.

"*Ces événements tragiques soulignent une fois de plus la nécessité d'intensifier les efforts conjoints avec nos partenaires, y compris la Libye, afin de prévenir de tels périples dangereux et de lutter contre les réseaux criminels de passeurs qui mettent des vies en péril"*, a réagi un porte-parole de la Commission européenne. "*Nous poursuivons notre collaboration avec la Libye sur tous les aspects de la gestion des migrations, y compris les opérations de recherche et de sauvetage en mer, la protection, le retour volontaire assisté et la réintégration - autant d'actions visant à sauver des vies et à proposer des alternatives plus sûres et plus durables à la migration irrégulière*". En outre, "*nous restons déterminés à continuer de travailler avec la Libye et nos autres partenaires pour nous attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et promouvoir des voies d'accès légales, sûres et ordonnées*".

Ce nouveau naufrage porte à au moins 484 le nombre de migrants signalés morts ou disparus sur la route migratoire de la Méditerranée centrale en 2026, selon l'OIM. Mais ce chiffre semble bien en deçà de la réalité. Selon l'ONG Mediterranea Saving Humans (MSH) et l'association Refugees in Libya, un millier de migrants ont disparus en mer mi-janvier 2026. Du 19 au 21 janvier, la tempête Harry a balayé le bassin méditerranéen et les côtes italiennes, générant des vagues allant jusqu'à 16 mètres de haut et des rafales de vent atteignant plus de 54 nœuds. Dans ce contexte, les canots précaires et surchargés des migrants n'avaient quasiment aucune chance de survie. Il pourrait s'agir de "*la plus grande tragédie de ces dernières années le long des routes de la Méditerranée centrale*", avait déploré, lundi 2 février 2026, la présidente de l'ONG italienne Mediterranea Saving Humans (MSH).

MAROC

Un mineur marocain et deux jeunes algériens disparaissent en mer en tentant de rejoindre Ceuta à la nage

Trois jeunes sont portés disparus après avoir tenté de rejoindre l'enclave espagnole à la nage. Les deux premiers sont Algériens. Ils avaient 22 ans et ont disparu en mer Méditerranée depuis le 4 février 2026 après avoir quitté la plage marocaine de Fnideq, à moins de 5 km de l'enclave espagnole. "L*es familles de ces jeunes hommes ont indiqué qu'ils portaient des combinaisons en néoprène*" - des combinaisons de plongée pour faire face au froid des vagues. Le troisième disparu est un mineur marocain de 17 ans. Originaire de Tétouan, sa disparition a été signalée, deux jours plus tard, le 6 février 2026. "*Il portait un short noir et un t-shirt noir. Sa famille est très inquiète pour lui*". "*Depuis ce jour-là, ils sont sans nouvelles de lui, c'est pourquoi ils sollicitent toute information susceptible de mettre fin à cette incertitude*."

La distance qui sépare l'enclave espagnole du territoire marocain a beau être courte, les forts courants et les rochers le long du rivage rendent le parcours particulièrement dangereux. "*L'instabilité météorologique, et les tempêtes maritimes répétées, ont contribué à une augmentation des décès et disparitions (...) soulignant la vulnérabilité croissante des jeunes migrants recourant à ce mode opératoire".* En 2025, au moins 40 migrants sont mort en tentant de rejoindre l'enclave espagnole à la nage, munis de combinaisons de plongée et de palmes, en contournant la digue de Tarajal. Ils étaient 24 l'année précédente.

Ces traversées illustrent le désespoir d'une partie de la population marocaine, dans un pays où le taux de chômage s'élève à 13,3 %, et où 36 % des 15-24 ans sont sans emploi. À l'automne dernier, le Maroc a été le théâtre d'une contestation sociale inédite par son ampleur. Dans ce contexte, beaucoup se découragent et espèrent se construire un avenir en dehors de chez eux, dans un pays européen notamment. Et Ceuta ne se trouve qu'à quelques kilomètres de nage des plages marocaines.

Depuis le début de l'année 2026, plus de 400 migrants ont réussi à atteindre Ceuta - à la nage ou en passant au-dessus des clôtures -, selon le ministère de l'Intérieur contre 89 à la même période de 2025.

ASIE

TURQUIE

Trois morts et quatre disparus après le naufrage d'un canot en mer Égée

Jeudi 12 février 2026 dans la matinée, trois personnes sont mortes et quatre portées disparues après le naufrage d'une embarcation de migrants en mer Égée, au large de la Turquie, ont annoncé les garde-côtes turcs. Trente-huit passagers ont pu être secourus vivants, ont précisé les autorités turques. Leur canot pneumatique avait pris l'eau avant l'aube au large du district de Foça (ouest), au nord de la grande ville d'Izmir. Les plages du district de Foça sont situées à une trentaine de kilomètres de la grande île grecque de Lesbos.

"Les opérations de recherche se poursuivent pour retrouver les quatre migrants en situation irrégulière portés disparus", ont indiqué les garde-côtes, qui ont

dépêché plusieurs navires et hélicoptères.

Les naufrages sont fréquents lors de ces traversées périlleuses vers les îles grecques, portes d'entrée dans l'Union européenne.

La mer Égée est une voie de transit fréquente pour des milliers de migrants qui traversent le Moyen-Orient vers l'Europe, en particulier depuis la Turquie. Mais cette route est moins empruntée qu'avant. Ces derniers mois, les exilés sont de plus en plus nombreux à tenter de rejoindre la Grèce, via la Crète en partant de Tobrouk, à l'est de la Libye. Selon les autorités grecques, 18 000 personnes sont arrivées en Crète en 2025, contre à peine 5 000 en 2024.

Au moins 524 migrants sont morts en mer Méditerranée depuis le début de l'année, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), contre 1 873 sur l'ensemble de l'année 2025.

AMERIQUE

QUÉBEC

Migration et réfugiés

Une politique d'accueil des personnes réfugiées n'est ni une question de charité – comme on l'entend trop souvent dans le discours public – ni un calcul d'intérêt, c'est une question de droits fondamentaux. Surtout quand le Canada, de par sa politique étrangère et économique, a une responsabilité dans les crises politiques, économiques et écologiques qui forcent des millions de personnes à fuir leur pays d'origine. Pourtant, les personnes réfugiées et migrantes font souvent face à un arbitraire des institutions d'accueil, alors même que ces dernières devraient garantir une reconnaissance de leurs droits.

Pour la Ligue des droits et libertés, il est tout à fait possible de passer du mythe à la réalité en revenant aux principes fondamentaux des droits humains afin de modifier les politiques d'accueil canadienne et québécoise.

https://liguedesdroits.ca/cat/themes/migration-et-refugies/

USA

Les opérations anti-immigration vont «prendre fin» à Minneapolis

L'émissaire du président à Minneapolis, a dit avoir proposé au président américain « *que cette opération prenne fin* ». « *Une réduction significative des effectifs policiers est déjà en cours cette semaine et se poursuivra la semaine prochaine* », a-t-il ajouté. Il a évoqué la possibilité d'un déploiement des agents ailleurs, sans donner plus de précisions : « *La semaine prochaine, nous allons redéployer les agents ici présents, qui retourneront dans leurs commissariats d'origine ou dans d'autres régions du pays où leur présence est nécessaire. Mais nous continuerons à faire appliquer la loi sur l'immigration* », a-t-il déclaré.

Il a précisé qu'il allait rester à Minneapolis « *un peu plus longtemps* » pour superviser la fin de l'opération. « *Un petit nombre de personnel restera sur place pendant un certain temps pour finaliser l'opération et transférer le commandement et le contrôle au bureau local, ainsi que pour s'assurer que l'activité des agitateurs continue de diminuer* », a-t-il ajouté.

Les démocrates de l'opposition demandent de vastes réformes du fonctionnement de ICE, notamment la fin des patrouilles volantes, l'interdiction pour les agents de dissimuler leur visage, et l'obligation d'obtenir un mandat judiciaire avant l'arrestation d'un migrant.

https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20260212-%C3%A9tats-unis-les-op%C3%A9rations-anti-immigration-vont-prendre-fin-annonce-tom-homan

INTERNATIONAL

Passer de la gestion à la résolution des déplacements dans le monde

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Barham Salih, exhorte les États à opérer un changement décisif dans la réponse internationale aux déplacements de population, appelant sur le long-terme à une réduction mesurable de la dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire et à un engagement renouvelé en faveur de la protection internationale, des solutions, du partage des responsabilités et des efforts de paix.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a présenté un plan de réforme visant à renforcer l'efficacité de l'organisation. *« L'aide humanitaire permet de sauver des vies et doit se poursuivre partout où le besoin s'en fait sentir »*, a-t-il déclaré. *« Mais lorsque les mesures d'urgence deviennent la norme sur le long terme et que des générations entières restent piégées dans la dépendance, nous ne construisons pas un avenir durable. Nous devons mesurer le succès de nos actions à l'aune de la capacité des personnes à reconstruire leur vie. » « La responsabilité de respecter la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est plus importante que jamais »*.

Près de 117 millions de personnes sont aujourd'hui déplacées de force, dont 42,5 millions de réfugiés. La grande majorité d'entre elles vivent dans une situation incertaine depuis des années, voire des décennies, sans perspective réelle de solution ni possibilité de reconstruire leur vie. Elles sont peut-être à l'abri de la violence immédiate, mais elles sont exclues des systèmes nationaux et souvent contraintes de dépendre à long terme de l'aide humanitaire, ce qui ne devrait pas être considéré comme inévitable.

L'objectif stratégique consiste à réduire considérablement, au cours de la prochaine décennie, le nombre de réfugiés en situation de déplacement prolongé qui dépendent de l'aide humanitaire. Pour cela, il faudrait :

- promouvoir le rapatriement volontaire, l'intégration locale et la réinstallation ;
- relier l'action humanitaire aux efforts de développement et de paix ;
- élargir les possibilités d'autonomie ; et
- renforcer l'intégration dans les systèmes nationaux.

Au Kenya, il a observé les avantages qu'il y a à permettre aux réfugiés de travailler, d'étudier et de s'intégrer. Au Tchad, où les réfugiés continuent de fuir le conflit au Soudan, il a pu constater *« l'ampleur des besoins et les limites des ressources disponibles »*. Ses visites en Turquie et en Jordanie se sont concentrées sur la situation des réfugiés syriens et les conditions nécessaires à un retour volontaire et en toute sécurité. Ces situations, a-t-il ajouté, illustrent la double responsabilité du HCR : *« sauver des vies aujourd'hui et empêcher que des vies ne soient piégées dans un déplacement perpétuel »*.

https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiques-de-presse/barham-salih-appelle-un-changement-dapproche-pour-passer-de-la

Plus de 125 000 victimes de traite dans le monde, dont 30 000 enfants

Lors de la sixième conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants qui s'est tenue du 11 au 13 février 2026 à Marrakech, au Maroc, l'Organisation internationale des migrations (OIM) a révélé que plus de 125 000 personnes sont victimes de traite dans le monde. Parmi elles, près de 30 000 sont des enfants. La grande majorité de ces victimes sont des femmes (plus de 141 000), et 44 % des 125 000 personnes identifiées ont été réduites à l'état d'esclavage sur une période d'un an.

Les principales nationalités des victimes sont ukrainiennes (avec 19 000 cas), puis philippines (13 000 cas) et étatsuniennes (11 000 cas). Le premier pays africain en tête du nombre de victimes d'exploitation est le Nigeria avec un peu plus de 5 000 cas recensés. Ces personnes confrontées à la traite ont été identifiées dans 69 pays. Les États-Unis concentrent la majorité des victimes avec près de 110 000 cas.

L'agence onusienne estime cependant que le nombre réel est en deçà de la réalité car "*ces faits sont rarement signalés et qu'il existe des lacunes dans les systèmes de détection*". Ainsi, l'OIM appelle les États "*à investir davantage* (…) *dans des programmes de prévention de l'exploitation et de protection des enfants en situation de vulnérabilité*".

"*Des millions d'enfants déplacés sont exposés à des risques très importants d'exploitation et de traite, mais ils restent trop souvent invisibles dans les politiques et les systèmes de protection mondiaux*", a déclaré la directrice générale de l'OIM. "*Nous devons agir maintenant, au-delà des frontières et dans tous les secteurs, pour combler ces lacunes alarmantes en matière de protection et garantir la sécurité de tous les enfants, partout dans le monde.*"

Une étude conjointe de l'OIM et de l'université Harvard, basée sur 20 ans de données sur la traite des enfants, met "*en* que l'exploitation sexuelle est le premier type de traite, avec un taux de 61 % (93 259 personnes). Vient ensuite le travail forcé qui représente 37 % du total.

L'agence onusienne estime cependant que le nombre réel est en deçà de la réalité car "*ces faits sont rarement signalés et qu'il existe des lacunes dans les systèmes de détection*". Ainsi, l'OIM appelle les États "*à investir davantage* (…) *dans des programmes de prévention de l'exploitation et de protection des enfants en situation de vulnérabilité*".

"*Des millions d'enfants déplacés sont exposés à des risques très importants d'exploitation et de traite, mais ils restent trop souvent invisibles dans les politiques et les systèmes de protection mondiaux*", a déclaré la directrice générale de l'OIM. "*Nous devons agir maintenant, au-delà des frontières et dans tous les secteurs, pour combler ces lacunes alarmantes en matière de protection et garantir la sécurité de tous les enfants, partout dans le monde.*"

Une étude conjointe de l'OIM et de l'université Harvard, basée sur 20 ans de données sur la traite des enfants, met "*en évidence les liens complexes entre le travail des enfants, la migration et la traite des personnes*", indique l'organisation.